



Projet d'agrément Espace de Vie Sociale Commune de Loriol sur Drôme **Mai 2019**

Préambule

Contexte d'émergence du projet : de la préfiguration d'une structure d'animation de la vie sociale à la rédaction du projet social

La CAF de la Drôme avait dès la rédaction et la signature du contrat de ville sollicité la commune pour l'obtention d'un agrément « centre social ». La proposition n'avait pu être mise en place notamment par la charge de travail nécessaire à la mise en place et les moyens humains et financiers à déployer.

Lors du comité de pilotage contrat de ville du 31 Mars 2017, les équipes techniques de la CAF de la Drôme propose d'accompagner la commune dans une démarche plus concrète de préfiguration d'une structure d'animation de la vie sociale (AVS), terme générique regroupant les deux agréments possibles : centre social et espace de vie sociale. Cette proposition s'inscrit dans la circulaire nationale de la CNAF pour accompagner les sites Politique de la Ville non pourvus de structures AVS. Les élus de Loriol répondent favorablement à la sollicitation de la CAF. Concrètement cet accompagnement a pris la forme d'un chargé de mission embauché par la fédération des centres sociaux de la Drôme pour évaluer les besoins du territoire et étudier la faisabilité d'une structure animation de la vie sociale à Loriol. Pour les élus, la démarche devait apporter des éléments d'aide à la décision sur les enjeux suivants :

- Anticiper l'extinction du contrat de ville et poursuivre la réflexion au-delà du quartier prioritaire et sur le long terme.
- Renforcer l'agencement des compétences des services communaux en créant un cadre propice à favoriser la coopération sur des projets collectifs et à travailler à la complémentarité des missions respectives.
- Renforcer les partenariats avec les acteurs extérieurs de la commune, les associations loriolaises et les habitants et/ou sur des domaines d'activités précis.

Les élus ont été particulièrement vigilants à ce que la démarche intègre les contraintes budgétaires actuelles par un travail à moyens constants humains et financiers et qu'elle porte sur l'ensemble de la commune au-delà du seul QPV.

A l'issue de la phase de diagnostic et de la présentation des scénarii opérationnels, les élus ont opté pour l'obtention de l'agrément « espace de vie sociale ». Ce choix est apparu pour les élus comme la réponse opérationnelle à court terme la plus pertinente, contrairement à l'agrément centre social. Il doit permettre de travailler sereinement sur la base des actions existantes, en apportant une méthodologie nouvelle, sans créer des bouleversements profonds et précipités dans le fonctionnement des services communaux.

L'espace de vie sociale est envisagé comme l'un des principaux outils de coordination des actions de développement social de la commune, qui se traduit à travers un projet social à l'échelle de la commune. Aussi il ne s'agit pas de créer une nouvelle structure mais de travailler à une nouvelle organisation, en mode projet, associant plusieurs services communaux.

Le projet social inhérent à l'agrément doit permettre à la fois de définir les priorités d'intervention de la commune pour les prochaines années mais également de créer un cadre partenarial capable d'interpeler et mobiliser les compétences de l'ensemble des acteurs locaux du territoire pour répondre aux attentes formulées par les partenaires, les associations et les habitants lors de la démarche de préfiguration et notamment lors du forum citoyen sur le lien social le 28 février 2018.

Enfin, l'ensemble de la démarche est à mettre au regard des réflexions des élus municipaux sur les avancées et limites du Contrat de Ville « cœur de Loriol » signé pour la période 2015-2022. Ces réflexions sont celles de travailler au développement à l'échelle communale autour d'un projet pérenne dans le temps, permettant in fine d'anticiper la fin du Contrat de Ville et/ou d'en intensifier les actions.



Le présent projet social, établi pour une année, dans le cadre d'un pré-agrément, s'appuie sur un diagnostic existant, issu du contrat de ville et de la mission de diagnostic conduite fin 2017/début 2018. La première partie reprend donc les éléments de diagnostic existants. La deuxième partie porte sur les axes de travail, les objectifs et la gouvernance de l'EVS à proprement dit.

Les grandes étapes du projet						
Phases	Date	Rendu				
Signature du Contrat de ville	1 ^{er} juillet 2015	Contrat de ville				
Proposition d'une démarche de préfiguration d'une structure d'animation de la vie sociale lors du comité de pilotage contrat de Ville	31/03/2017 (Genèse)					
Mission de préfiguration d'une démarche AVS confiée à la fédération des centres sociaux	Novembre 2017 à juin 2018	Diagnostic social				
Forum citoyen sur le lien social	28/02/2018	Les actes du forum				
Décision : création d'un espace de vie sociale à Loriol	30/08/2018	CR de rencontre				
Elaboration du projet social	Octobre 2018 à Mars 2019	Projet social				
Validation politique	Mai 2019					
Dépôt du dossier d'agrément et passage en commission d'action sociale CAF	Juin 2019					
Démarrage des actions	Juin 2019					

METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET SOCIAL

Les priorités politiques

Les objectifs généraux

- Anticiper l'extinction du contrat de ville
- Renforcer l'agencement des compétences des services communaux
- Renforcer les partenariats de la commune

Cadre de la démarche :

- travailler à moyens constants humains et financiers
- travailler dans le droit commun à l'échelle de toute la commune au-delà de la zone QPV

Principe d'actions pour l'élaboration du projet et sa mise en œuvre



- Une approche partenariale et complémentaire
- Une attention particulière aux publics dits prioritaires au-delà de la « nomenclature » politique de la Ville
- Un décloisonnement des pratiques sectorielles (et des publics « cibles »)
- Un projet à l'échelle de la commune et sur le long terme

Les étapes

Etape 2019	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Elaboration du projet social de territoire & construction de la nouvelle organisation collective														
Validation politique														
Dépôt du dossier d'agrément														
Démarrage de l'action														

Cf. feuille de route en annexe 5.



PARTIE 1 – Contexte local

P-6 à 9 : DIAGNOSTIC SOCIODEMOGRAPHIQUE : ELEMENTS DE CARACTERISATION

DU TERRITOIRE ET DE SA POPULATION

P-10 à 11 : DIAGNOSTIC SUR LES ACTEURS COMMUNAUX

P-12 à 13 : DIAGNOSTIC SUR LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE

P-14: LE CONTRAT DE VILLE

p-15: DEMARCHE DE PREFIGURATION: RESULTATS ET AXES DE TRAVAIL

P-16: FORUM CITOYEN SUR LE LIEN SOCIAL



DIAGNOSTIC SOCIODEMOGRAPHIQUE : ELEMENTS DE CARACTERISATION DU TERRITOIRE ET DE SA POPULATION

Les éléments de caractérisation du territoire s'appuient sur deux documents de référence :

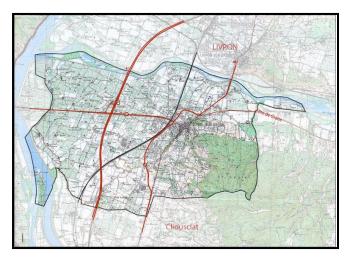
- 1. **L'analyse des besoins sociaux** (ABS) réalisée en 2014 sur le territoire intercommunal (la communauté de communes du Val de Drôme CCVD) pour lequel un zoom a été réalisé sur la commune de Loriol.
- 2. Le Contrat de Ville qui s'appuie en partie sur l'ABS pour les données quantitatives, sur le Rapport de la MRIE¹ de 2014 pour les données plus qualitatives. Des données propres au Contrat de Ville ont été prises en compte par le biais des échanges émanant du Contrat de Ville (ateliers thématiques, bilans d'action) et des échanges avec les professionnels du territoire.

Précaution de lecture : L'ensemble des données n'étant pas disponible pour une même année. Le diagnostic s'appuie sur des sources d'années différentes pour caractériser la population loriolaise. Ces données sont donc à interpréter indépendamment les unes et des autres.

Loriol sur Drome en quelques chiffres

Un territoire entre périurbain² et rural

Géographiquement, la commune de Loriolsur-Drôme est située dans la vallée du Rhône, à la confluence de la vallée de la Drôme, entre Valence au nord et Montélimar au sud. Elle occupe une place charnière entre le nord et le sud du département. En effet, au débouché de l'arrière-pays Drômois, ouvrant sur l'Ardèche et les Alpes de Haute-Provence, Loriol propose aussi une entrée sur la vallée du Rhône.



Administrativement, Loriol est chef-lieu d'un canton qui regroupe 8 communes, dont Livron, sise en face, en rive droite de la Drôme. Loriol fait partie à la Communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) à dominante rurale.

La population communale en hausse

Loriol compte 6399 habitants en 2017. La commune concentre 20% de la population de la communauté de communes du Val de Drôme (29 800 habitants). La commune gagne environ

¹ Mission régionale de l'information sur l'exclusion, Quelles pauvretés dans les territoires périurbains, l'exemple de Loriol sur Drôme, 2014

² Est considéré comme périurbain au sens de l'INSEE toute commune dont plus de 40 % de la population part travailler dans un pôle urbain

50 habitants par an, soit une variation annuelle de sa population de +0.9% depuis 1999 (un taux légèrement supérieur à la moyenne intercommunale et drômoise).

La population communale est relativement jeune. La part des jeunes (moins de 29 ans) représente 37 % de la population de la commune et celle des moins de 15 ans représente 19% de la population de la commune. Parallèlement, le vieillissement de la population est une réalité vérifiée. La part des plus de 75 ans représente 9 % de la population de la commune.

Composition des ménages en 2016

COMPOSITION DES MENAGES 2016	Loriol
Nombre de ménages	2608
Ménages constitués d'une personne seule	724
ménages composés d'un couple sans enfant	767
Familles composées d'un couple avec enfant	852
La part des familles monoparentales	215

Données INSEE RP 2015 (géographie au 01/01/2017)

Précarité des ménages (en 2014)

L'analyse de besoins sociaux ainsi que les données Caf mettent en exergue la présence d'une population fragile sur la commune de Loriol. Présentation des quelques indicateurs :

- ✓ Sur les 2420 ménages que comptait la commune en 2014, 1093 ménages (soit 3153 personnes couvertes) étaient allocataires des prestations sociales. Soit environ 45 % des ménages loriolais. Sur ce nombre, 349 foyers, soit presque un tiers, perçoivent le RSA et la prime.
- ✓ Sur Loriol, 750 ménages sur 1 093 (soit 68,7%) sont des allocataires avec des ressources faibles. Ce taux est inférieur au département (73%).

	Ménages	s à bas revenus³	Ména	ges fragiles ⁴	Ménage	es dépendants ⁵	Total ménages
Loriol-sur-Drôme	345	31,6%	190	17,4%	215	19,7%	1 093

³ Ménages à bas revenus : ménages avec un revenu par unité de consommation inférieur au seuil des bas revenus.

⁴ Ménages fragiles : ménages avec un revenu par unité de consommation supérieur au seuil des bas revenus uniquement grâce aux prestations.

⁵ Ménages dépendants : ménages pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources.

- ✓ On dénombre également une forte part de ménages allocataires « dépendants » des prestations sociales et familiales, 215 ménages en 2014.
- ✓ Les données allocataires Caf soulignent une surreprésentation des familles monoparentales et des familles nombreuses sur le centre-ville et le quartier d'habitat social de la Maladière (en comparaison avec les autres communes de la CCVD)
- ✓ Le CCAS de la commune constate une forte fréquentation des familles bénéficiant de l'aide alimentaire communale (épicerie sociale).
- ✓ Le classement en géographie prioritaire en 2014 d'une partie de la commune a objectivé une réalité socio-économique difficile pour de nombreux ménages.

Revenu par habitant⁶ et taux de précarité

Les revenus fiscaux par unité de consommation	Loriol	CCVD	Métropole	Drôme		
médiane	16761	18226	19218	18101		
Décile le plus faible	6816	8183	6924	6785		
Décile le plus élevé	32359	34119	38 960	34 780		
Ecart inter décile	4,7	4,2	5,6	5,1		
Source : revenus fiscaux localisés des ménages, 2011 ABS LORIOL						

Les revenus des ménages de la commune se caractérisent par leur niveau très faible. En 2013, 53,9 % des ménages résidant dans la commune étaient non imposés au titre de l'impôt sur le revenu contre 46,1% des ménages fiscaux imposés.

Le taux de pauvreté⁷ sur la commune était de 16,5% en 2014

Emploi et Chômage

Loriol est un pôle d'emplois. La commune recense plus d'emplois que d'actifs (104,7 emplois pour 100 actifs). Elle compte près de 2600 emplois, un chiffre stable entre 2006 et 2012 (Source : Insee, RP2015 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2017).

Les ouvriers et les employés représentent plus de la moitié des emplois de la commune avec respectivement 945 et 719 emplois.

⁶ Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible.

⁷ Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire à la moitié du revenu médian de la population totale. OCDE

⁸ Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2014

Loriol est marqué par la mobilité des actifs : seulement 40% des loriolais habitent et travaillent sur Loriol. 22% des actifs qui habitent sur la commune vont travailler dans le valentinois (Valence), et 15% dans le reste de la vallée de la Drôme.

Le nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie A⁹ en fin du quatrième trimestre 2017 était de 747 sur toute la commune (environ 1 personne sur 9), dont 275 sur le QPV (environ 1 personne sur 6) au quatrième trimestre 2017 (Source : Pôle Emploi-Dares, STMT)

La conclusion de l'analyse des besoins sociaux de la CCVD (2014)

« La commune de Loriol est plus concernée que la CCVD dans son ensemble par la présence de situations de précarité. Les revenus moyens y sont plus faibles, les revenus les plus faibles sont particulièrement peu élevés, les taux de couverture par le RSA plus importants. Le quartier Centre-Est (selon les données IRIS) [correspondant à 84.1% du périmètre prioritaire du centre-ville cf. partie B ciaprès] en particulier, contient une population pouvant être en forte précarité. Cette présence plus fréquente de situations de forte précarité coexiste probablement avec des formes de pauvreté invisible relevées sur l'ensemble de la communauté de communes.

Le discours des acteurs sociaux, la hausse du recours aux associations caritatives sont des signaux des difficultés croissantes rencontrées par ces ménages pour faire face à la hausse des charges de logement, d'énergie, de transports. Le bon repérage de ces situations reste très important pour éviter qu'elles ne basculent dans des situations de précarité durable. [...]

⁹ Personne sans emploi, tenue d'accomplir des <u>actes positifs de recherche d'emploi</u>, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI,CDD, à temps plein, à temps <u>partiel</u>, <u>temporaire</u> ou <u>saisonnier</u>)

DIAGNOSTIC SUR LES ACTEURS COMMUNAUX

Cf. Regard sur les acteurs « sociaux » communaux – page suivante

La démarche de préfiguration menée par la caf de la Drôme et la fédération des centres sociaux ainsi que les entretiens réalisés lors de l'élaboration du projet social ont permis de dégager des constats sur les différents services pressenties pour intégrer l'organisation de l'espace de vie sociale.

Les entretiens ont été réalisés auprès des services suivants : CCAS (responsable de l'épicerie sociale et élue référente, l'Espace public internet (animatrice), Service de prévention spécialisée (deux éducatrices), Contrat de ville (agent de développement), Régie socioculturelle (directeur).

Il ressort:

- ✓ Des acteurs nombreux et des actions sociales mais pas de projet social d'ensemble.
- ✓ L'absence de coordination (rencontres, séminaires...) et peu de projet collectif
- ✓ L'absence d'un acteur central qui coordonne l'action sociale.
- ✓ Des acteurs complémentaires EPI et CCAS Esp Jeune et prévention qui pourrait travailler davantage ensemble dans une logique de projet.
- ✓ Interconnaissance des acteurs peu développée et manque de lisibilité sur les missions des acteurs sociaux du territoire (qui fait quoi ?)
- ✓ 4 élus différents pour les services concernés
- ✓ Le rattachement administratif de certains services entraine un certain isolement. Les financements extérieurs questionnent leur légitimité et engendrent une vision à court terme (frein pour développer des projets sur le long terme, implication des salariés,...)

Un certain nombre d'actions à valoriser

L'état des lieux a également permis de répertorier l'ensemble des actions opérées par les services municipaux. Un certain nombre d'entre elles peuvent relever d'actions types « structures d'animation de la vie sociale » dans le champ de l'animation, de la médiation ou du développement social). Ces dernières pourraient servir d'appui au développement d'un projet social.

Le CR du 31 Janvier 2019 associant l'ensemble des services pressentis pour intégrer la nouvelle organisation EVS propose une mise en commun des attentes et questionnements suite à la phase d'entretien.



Une EVS utile pour les acteurs communaux (EPI, CCAS, Service de Prévention, Régie, contrat de Ville), pour renforcer l'agencement des compétences des services communaux en créant un cadre propice à favoriser la coopération sur des projets collectifs et à travailler à la complémentarité des missions respectives

Regard sur les acteurs « sociaux » communaux

ACTEURS	REGIE (hors espace jeunes)	ESPACE JEUNES	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	ESPACE PUBLIC INTERNET (EPI)	SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE	CONTRAT DE VILLE
Présentation	La régie du secteur socio- culturelle gère le cinéma, la médiathèque, l'accueil de loisirs et périscolaire.	Structure d'accueil des 13-17ans, propose des animations, séjour, un accueil pour les jeunes loriolais. L'espace est une structure de proximité qui a pour vocation l'éducation à la citoyenneté et le maintien de la cohésion sociale. L'Espace jeunes participe à la politique de prévention. Privilégie une entrée par le sport	Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les assistants socioéducatifs du centre médico-social, les services de tutelles, les associations caritatives locales	L'EPI LO est un espace tout public qui accueille les jeunes, actifs, demandeurs d'emploi, séniors, bénévoles d'association. Ces actions prennent la forme d'ateliers collectifs ou individuels, d'initiation ou de perfectionnement, avec les acteurs locaux du territoire et dans l'espace public.	Service d'accompagnement des jeunes et leurs familles pour répondre aux difficultés qu'ils rencontrent. La libre adhésion, le respect de la confidentialité et de l'anonymat constituent les principes de base de son intervention	Dispositif partenarial qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants autour de 3 thématiques : cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain. Contrat 2015-2020.
Publics Cibles	Les enfants de 6 à 12 ans et tous publics	13 à 17 ans	Les personnes âgées Personnes demandant une aide sociale	Tous publics	10 à 21 ans	Publics « prioritaires »
Missions	Médiathèque Cinéma Accueil de loisirs 6-12ans Périscolaire Soutien aux associations locales	ALSH Foyer Accompagnement à la scolarité (CLAS) Accompagnement socio-éducatif Activité sportive Médiation sociale et professionnelle	Les aides sociales légales Dossier logement Aides aux démarches administratives Epicerie sociale Dispositif d'aide à la mobilité (mobilité 26/07) Accompagnement des jardins familiaux Soutien aux associations locales et sociales	Atelier de médiation numérique, Accompagnement aux démarches administratives en ligne (sociales et emploi) Evénement grand public sur l'espace public autour du numérique et à vocation intergénérationnelle.	accompagnement socio-éducatif lutte contre le décrochage scolaire accompagnement à l'insertion professionnelle et sociale prévention des conduites à risques soutien à la fonction parentale accompagnement administratif accès aux loisirs en lien avec les structures locales	Gestion urbaine de proximité (GUP) Animation conseil citoyen Action collective sur l'espace public Suivi de la programmation annuelle et des porteurs de projets Animation des comités de pilotage et techniques et des ateliers thématiques. Accompagnement des associations et des habitants sur des projets spécifiques.
Actions spécifiques Actions type AVS	Fête de la Régie Ciné-débat Animation médiathèque Accueil de loisir 6-12ans Soutien alphabétisation Fonction accueil espace mosaïque	Chantiers éducatifs et rémunérés Séjours – accueil de loisir 13/17ans Futsal CLAS Action sportif et citoyen (QPV)	Repas des anciens Semaine bleue/semaine du handicap Ateliers cuisine (QPV) avec l'épicerie sociale	Semaine de L'emploi Ateliers numériques Evénements grand public sur l'espace public (PAC Man) Atelier numérique parents (QPV) « MSAP »	Chantier éducatif (CISPD) Jeunes citoyens mobiles (QPV) Déclics Vercors (QPV) Intervention aux collèges/lycées	Opération Volets Fonds de participation des habitants Conseil citoyen Diagnostic en marchant
Document d'orientation	Délibération du CM 10 mars 2006 /		Code de l'action sociale et des familles		Convention de partenariat 2016 entre le département de la Drôme et la ville de Loriol relative à la prévention spécialisée	Contrat de Ville
Rattachement Administratif	Directeur régie	Directeur régie	Directrice CCAS	Directeur des services administratifs	Directeur des services administratifs	Directeur général des services
R. Politique	Hanna Fauriel		Yvette Dille	Catherine Jacquot	Isabelle Jaubert	Catherine Jacquot
Ressources humaines	16 agents titulaires + contractuels	2 animateurs + vacataires	4 agents dont 1 CESF	1 animateur	2 éducatrices de prévention	1 Agent de développement

DIAGNOSTIC SUR LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE

Lecture de l'existant cf. infographie page suivante

Etat des lieux des acteurs locaux – communaux, institutionnels et associatifs

L'infographie montre la place centrale qu'occupe la commune ainsi que la diversité des acteurs qui agissent sur le territoire.

De cet état des lieux des acteurs locaux, il ressort :

- ✓ Une position centrale de la commune.
- ✓ Des acteurs communaux agissant sur un champ large de thématiques
- ✓ De nombreux acteurs (associatifs, institutionnelles, ...) mobilisés sur les questions dites sociales et socio-éducatives.
- ✓ Des dynamiques partenariales existantes

Associations

La commune de Loriol compte environ 70 associations domiciliées sur la commune. Elles se répartissent sur des champs très larges. Elles peuvent néanmoins être regroupées en 5 grandes catégories : sportive, humanitaire et sociale, jeunesse, loisirs/culture et divers.

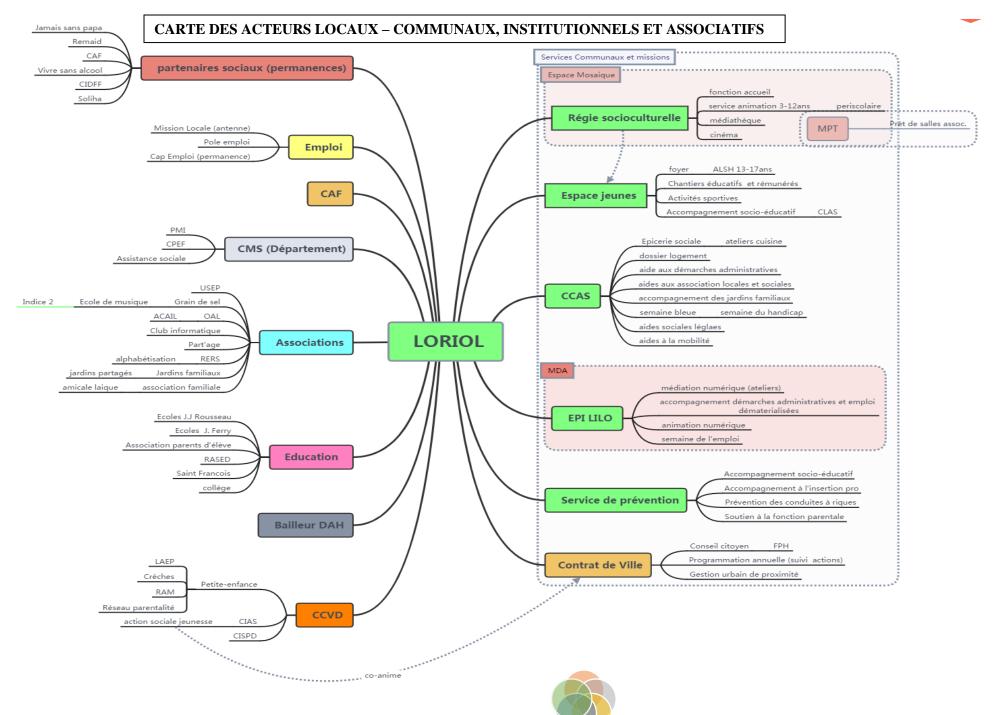
http://www.loriol.com/cadre-vie/associations-0

Des permanences sociales et emploi

Un inventaire des permanences sociales et emploi est réalisé chaque année. Ces permanences sont accueillies au sein de plusieurs bâtiments communaux : l'espace marie-jehanne Battesti, la maison des associations, la mairie de Loriol, le CCAS.



<u>Un EVS utile</u> pour permettre de **renforcer les partenariats** avec les acteurs institutionnels de la commune, les associations locales et les habitants et/ou sur des domaines d'activités précis.



LE CONTRAT DE VILLE : PREMIERES TENDANCES

La démarche de préfiguration puis celle d'agrément est à mettre en parallèle des réflexions engagées dans le cadre du contrat de ville. Initialement envisagée comme une anticipation de l'arrêt du contrat de ville, l'agrément se veut un outil complémentaire pour en intensifier les actions, compte tenu de la prorogation du dispositif jusqu'en 2022.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de Ville sur la période 2015-2017 a permis de dresser un premier bilan du dispositif, même s'il peut être difficile à ce jour de l'évaluer, des premières tendances se dessinent :

- Un outil de développement à l'échelle de la commune

La première tendance est celle du changement de perception du dispositif. Vécu à son démarrage comme stigmatisant un peu plus la commune et une partie de sa population, le Contrat de Ville est apparu au fil de ces deux années un outil de développement à l'échelle de la commune. Le « cœur de Loriol », quartier dit « prioritaire » représente de 25% de la population communale et la quasi-totalité du centre-ville, espace vécu pour tous les loriolais.

- Une méthodologie nouvelle

La deuxième tendance est celle de la méthodologie propre au dispositif. « Travailler en synergie ». C'est la spécificité du dispositif entre veille sur la problématique du territoire, mobilisation des partenaires, coordination des interventions et actions. La méthodologie du Contrat de Ville a permis de tester et d'expérimenter des nouveaux modes de gouvernance. Cependant, il apparait davantage comme un outil de coordination que d'action.

- Des relais et des projets structurants

La troisième tendance pointe la nécessité de mettre en place des relais sur les différents piliers du Contrat de Ville, ainsi que d'initier des projets structurants. Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » est bien avancé, le pilier « développement économique et de l'emploi » a trouvé des relais en la CCVD (service économie) et l'EPI Lo. Cependant l'axe « cohésion sociale » pourtant le plus développé dans le Contrat de Ville, n'a à ce jour pas initié de relais pérenne ou projet structurant.

- Travailler dans le droit commun

Ces premières tendances invitent à s'interroger sur les limites du dispositif, à savoir le périmètre d'intervention (QPV) et la durée du dispositif (2015-2020) et sur l'adaptation du dispositif au contexte de Loriol et sur la création de partenariat durable avec les acteurs de droit commun.



Un EVS utile pour **le territoire** car c'est travailler à l'échelle de la commune, en dehors du strict QPV et sur le long terme sur un projet qui restera après le contrat de Ville. Et utile pour s'interroger dès à présent sur le passage dans le droit commun des actions du Contrat de Ville.

DEMARCHE DE PREFIGURATION: RESULTATS ET AXES DE TRAVAIL

(Extrait du document)

Les axes de progrès ressortis du diagnostic social réalisé (de novembre 2017 à juin 2018) par la fédération des centres sociaux de la Drôme :

UNE OPTIMISATION DES SERVICES A LA POPULATION

Si la mission des services est relevée, une meilleure organisation semble souhaitable pour répondre au mieux à la demande sociale. Elle passe notamment pour des professionnels, par un projet social communal, garant – car créant du lien entre les projets – de transversalité et d'efficacité des actions sociales et socio-éducatives dans leur diversité.

UN AXE FORT AUTOUR DE LA PARENTALITÉ UN PROFESSIONNEL DÉDIE À L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le diagnostic pointe une double nécessité, celle d'un espace animé par un professionnel (avec des finalités d'accueil, d'animation et d'orientation des familles), sorte de lieu ressource, et celle d'une démarche de type « aller-vers » pour identifier les besoins et les attentes des familles au niveau local et mettre en place un programme d'activité adapté à leurs demandes et besoins.

UNE POLITIQUE ENFANCE & JEUNESSE VOLONTARISTE

L'espace jeune pourrait se développer notamment par le biais d'une passerelle entre l'accueil enfant et l'accueil jeune et peut-être par une implantation plus centrale. La citoyenneté et le lien social se jouent aussi dans des activités comme l'aide aux devoirs, initiée dans le cadre du CLAS, qui, en associant les acteurs éducatifs locaux autour d'un projet d'éducation global sur le territoire peut initier davantage de transversalité et une « continuité éducative ».

UNE COORDINATION DE LA VIE ASSOCIATIVE LE DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ & DU LIEN SOCIAL

Malgré sa richesse, la vie associative « non sportive » est ressentie comme cloisonnée malgré la dynamique du Forum annuel des associations. L'enjeu est alors de faire perdurer cette dynamique tout au long de l'année.

La notion de citoyenneté passe pour certains acteurs par une nécessaire participation des habitants à activer à l'échelle de la ville dans des espaces et projets collectifs (comme le Conseil citoyen). Elle passe également par le renforcement des relations intergénérationnelles, des solidarités et des réseaux sociaux de proximité, la mixité sociale des quartiers stigmatisés.

FORUM CITOYEN SUR LE LIEN SOCIAL

Cf. annexe – les actes du forum



Une première forme de participation qui en appelle d'autre....

70 personnes (Elus, professionnels, éducation nationale, bénévoles associatifs, habitants) ont participé au forum citoyen sur le lien social. Cet évènement a rempli ses objectifs et permis une belle dynamique intergénérationnelle en faisant « intelligence collective » autour des thèmes proposés à la réflexion.

Les actes du forum citoyen en annexe retracent les échanges de cette journée et les contributions des participants.



PARTIE 2 - Les axes du projet social

Un nouveau projet social pour la commune de Loriol

La particularité du projet d'agrément développé à Loriol est qu'il ne s'appuie pas sur une structure clairement identifiée mais sur un mode d'organisation, associant en mode projet un certain nombre de services ressources dits du premier cercle : l'EPI (espace public internet), le CCAS, les services socioculturels, le service de prévention et l'agent de développement. Ce dernier sera du reste le coordinateur de l'EVS. II en sera également l'incarnation permettant de compenser l'aspect « immatériel » et modulable du dispositif. Les usagers, habitants, associations et partenaires disposeront dorénavant d'une personne ressource clairement identifiée.

Tout au long de la démarche de préfiguration, les élus et les agents associés ont privilégié la valorisation des actions existantes et la recherche de complémentarité à plus forte raison entre les services communaux. Le contrat d'accompagnement à la scolarité (CLAS) mise en place en 2017, souvent cité, est l'exemple de cette complémentarité recherchée. Certains projets peuvent être portés par tout ou partie des services du premier cercle. La mise en place d'autres projets n'exclut pas bien entendu d'associer tel ou tel service de la collectivité en dehors de ceux cités précédemment. Ainsi le projet de bibliothèque hors les murs associe fort logiquement la médiathèque.

Les orientations figurant dans le présent projet prennent donc en compte tout ou partie de l'existant mais aussi de priorités nouvelles qui peuvent donc déboucher sur des actions nouvelles (sur les données financières de l'EVS, en année pleine, se reporter à l'annexe 1 ; le financement de la CAF étant fléché principalement vers le travail de coordination et de manière secondaire vers l'accueil au sein des deux bâtiments communaux que sont la maison des associations et l'espace Marie-Jehanne Battesti). La réussite éducative et la démocratisation de l'accès à la culture constituent de nouvelles priorités qui se déclinent notamment à travers deux actions nouvelles, l'une au long cours, l'autre régulière mais ponctuelle :

- la création, dès la rentrée prochaine, d'un CLAS à destination des élèves des écoles élémentaires et d'abord des CM1 et CM2 afin de travailler dans la continuité du CLAS actuel qui s'adresse aux collégiens, la réflexion étant conduite à moyens constants ce qui peut déboucher sur une nouvelle organisation et/ou un redéploiement des tâches de certains services et/ou agents.
- l'organisation de lecture (une heure du conte) hors les murs de la médiathèque selon un modèle déjà éprouvé qui consiste à apporter la culture en dehors de l'institution – et dehors d'où l'idée de l'organiser chaque année en juin en un lieu fixe ou en plusieurs lieux - afin d'amener des publics à la lecture et donc à fréquenter l'institution par la suite.

En résumé, à la suite d'un long travail effectué en interne, en comité de pilotage et en comité technique, les thèmes suivants ont été retenus, en priorité :

- 1. Renforcer l'accès aux droits, la médiation et l'inclusion numérique & accompagner toutes les démarches d'insertion professionnelles et/ou sociales
- 2. Favoriser le lien social, l'amélioration du cadre de vie et de la citoyenneté
- 3. Accompagner l'enfance/jeunesse et les familles (thème axé sur la réussite éducative)

Dans la mesure où il convient d'associer les acteurs locaux à cette démarche, les deux derniers thèmes susmentionnés ont fait l'objet d'ateliers ouverts aux partenaires et aux usagers, ateliers appelés à être reconduits dans le temps conformément à l'esprit du dispositif (cf. en annexe 2 les comptes rendus des COPIL, COTEC et de ces ateliers des 11 et des 24/04/2019).

Toutefois le projet social n'est pas un catalogue d'actions ou de mesures clef en main aussi il peut évoluer. Mais compte tenu du contexte budgétaire de la commune, la réflexion doit être conduite à

moyens constants ce qui peut déboucher sur un redéploiement des tâches de certains services et/ou agents.

En outre il faut dire ou redire que la commune ne peut pas répondre seule à la diversité des problématiques qui se posent sur son territoire. Ainsi est-elle amener à faire ou porter elle-même, à accompagner (avec des moyens humains, financiers et/ou matériels) ou à soutenir (mise en place de moyens matériels).

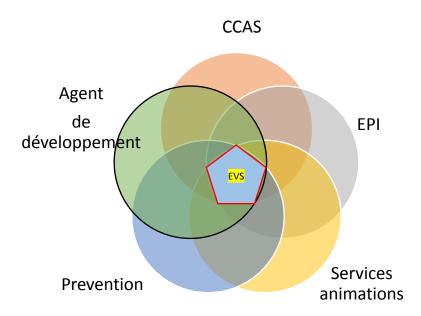
A. L'EVS pour de nouveaux modes de travail entre les services communaux

Une nouvelle organisation et une équipe projet

En tant qu'espace de coordination, le projet EVS s'appuie sur une organisation du personnel qui facilite les échanges d'information, la mise en place des projets et l'accompagnement des publics.

La singularité de chaque service mobilisé au sein de l'équipe projet alimente une analyse croisée des besoins du territoire et des habitants.

Chaque service reste le garant de ses missions propres / « socles » mais les projets développés au sein du projet EVS sont partagés.



Un coordinateur pour accompagner la montée en charge du projet EVS, en tant que référent, conjointement avec les services mobilisés.

Le projet social sera porté, plus spécifiquement, dans les bâtiments municipaux que sont le **Maison des associations** au travers les missions de l'Espace public internet et **l'espace Marie-Jehanne Battesti** par l'intermédiaire des services de l'ex-régie socioculturelle.

Des axes transversaux (interservices)

- 1. Renforcer l'axe CCAS / Epi (MSAP) dans une logique de complémentarité et d'autonomie des publics
- 2. Renforcer de l'axe espace Jeune / prévention spécialisée dans une logique de complémentarité des interventions et de cohérence (objectifs ; des partenaires)
- 3. Positionner l'agent de développement en relais des services afin d'accompagner la montée en compétences des agents concomitamment à celle de l'EVS et agir un tant que personne ressource pour accompagner les acteurs locaux y compris les habitants.

- 4. Consolider et développer le positionnement de l'EPI dans ses trois dimensions : Médiation numérique, MSAP et animation locale
- 5. La communication : Améliorer la lisibilité des services et de leurs missions (interne et externe)

Différentes postures d'intervention (porter ; accompagner ; soutenir)

Le projet EVS réaffirme la place centrale de la commune... bien évidemment, elle ne peut pas répondre toute seule à la diversité des problématiques qui se posent sur son territoire. Son rôle est davantage de coordonner les actions.

Plusieurs postures pourront être développées par la commune (cf. infographie – Etat des lieux des acteurs)

- **PORTER**: action propre à la commune dont elle est garante et dont elle fixe les objectifs (objectifs propres)
- ACCOMPAGNER: Co-élaboration des actions avec des tiers mais la commune n'est pas seule garante des objectifs. Elle accompagne par des moyens humains, financiers et/ou matériels. Elle agit comme partenaire. (Objectifs partagés) Ex: collectif alphabétisation
- **SOUTENIR** : les initiatives locales par la mise à disposition de moyens matériels principalement. Elle agit comme facilitateur.

B. L'EVS pour de nouveaux modes de travail avec les partenaires

Le Contrat de Ville

Le contrat de ville, initiateur du projet social, occupera une place importance dans la nouvelle organisation communale souhaitée. A la fois composante, ressource et moyen d'action du projet social, le contrat de ville devra accompagner la consolidation du projet social et accompagner la passation de certaines de ses réflexions et certaines de ses actions dans le droit commun.

Pour ce faire, l'animation du projet social et du contrat de ville est menée par un agent unique dont les missions sont détaillées dans une fiche de poste nouvellement créée.

3 objectifs sont assignés:

- 1. Veiller à la cohérence des objectifs et la complémentarité des moyens entre les deux dispositifs
- 2. Accompagner les services communaux au dépôt d'action dans le cadre des programmations annuelles du contrat de ville (articulation des financements entre le droit commun et la politique de la ville)
- 3. Articuler les instances du contrat de ville et de l'EVS notamment les ateliers thématiques

Les partenaires institutionnels

Le projet EVS mobilisera en premier lieu les partenaires institutionnels suivants :



- La Caf (agrément « EVS » + subvention projets + soutien technique)
- L'ETAT via les crédits spécifiques « politique de la ville » et droit commun
- Le bailleur social Drôme Aménagement Habitat pour une action renforcée en faveur de ses locataires
- La Communauté de communes du Val de Drôme via ses compétences : contrat de ville,
 MSAP, CISPD, CIAS, emploi...
- **Le Département** via son schéma départemental des services aux familles¹⁰ qui soutient les structures d'animation de la vie locale et sa politique d'accompagnement des espaces publics numériques au travers des appels à projet (Tiers-lieux; ...)

Les habitants

La participation des habitants au projet EVS est une condition indispensable à la réussite du projet que ce soit par <u>l'information</u>, <u>la consultation</u>, <u>la concertation et la co-construction</u> (niveau de participation)

Le projet EVS tentera de développer une participation plus active des habitants, se concentrant sur les niveaux les plus hauts : la concertation et co-construction :

2 objectifs assignés

- a. Pérenniser le conseil citoyen et l'ouvrir à l'ensemble de la population
- b. Permettre la participation des habitants et associations locales à la mise en place du projet social au travers de :
 - Ateliers thématiques et Groupe de travail
 - Encourager les actions de bénévolats dans le cadre du fonctionnement des services (ex : EPI) ou des actions (ex : CLAS, alphabétisation)

C. L'EVS pour de nouveaux modes de travail pour une nouvelle gouvernance

Parce qu'il est par essence transversal, partagé et global à l'échelle de la ville le projet EVS a besoin d'instance de gouvernance faisant une large place à la transversalité et à la co construction.

Des temps formels internes à la commune et d'autres ouverts aux partenaires permettent la conduite du projet EVS

Une réunion « équipe projet EVS »

1 fois par mois

Rassemblant l'ensemble de l'équipe projet, c'est-à-dire le premier cercle des services associés au projet, la réunion a pour but d'avancer sur les réalisations des actions, favoriser l'échange d'information et de partager les postures professionnelles. Ces réunions seront ouvertes à la participation des partenaires de la commune.

- **Des groupes de travail** (ouverts aux partenaires : habitants, associations, institutionnels)

¹⁰ Co-signé par le département, la caf et l'Etat. Il est inscrit un axe stratégique sur la promotion de la l'animation de la vie sociale et notamment le développement des AVS sur les sites politique de la ville à ce jour dépourvus.

En tant que de besoins

Plus spécifiquement, des groupes de travail permettront d'avancer sur les actions en cours en associant le ou les services associés. Ces temps permettent dans l'intervalle des réunions d'équipe d'avancer sur les actions en cours.

- comité de pilotage

Annuellement

Le comité de pilotage permet annuellement de faire le point sur les avancées du projet EVS et de l'évaluer. Chaque service y participe avec l'élu référent.

- Ateliers thématiques

Annuellement

Afin d'entretenir la dynamique partenariale, des ateliers thématiques seront animés annuellement. Ces ateliers ouverts à l'ensemble des partenaires permettront de dresser un bilan des actions développées au cours de l'année et de définir collectivement les priorités d'action pour l'année suivante. Les ateliers thématiques reprendront les thématiques définis comme prioritaires. A minima 1 atelier sera mis en place par an.

- Conseil citoyen

Rencontre bimensuelle

Le projet EVS souhaite s'appuyer sur la dynamique enclenchée par le conseil citoyen afin d'accompagner le projet d'agrément.

Toutefois, les modalités de participation devront être trouvées pour respecter le cadre règlementaire prescrit par l'ETAT dans le cadre du contrat de Ville.

- Café des partenaires

1 fois par semestre

Le café des partenaires sera un temps de rencontre et d'échange largement ouvert aux acteurs locaux. Ce temps se veut formel et convivial. A chaque rencontre, un ou plusieurs acteurs pourront présenter leurs projets (exemple d'une nouvelle association), et pour les services municipaux, l'occasion de (re)présenter leurs missions. Chaque café des partenaires pourra mettre l'accent sur une thématique particulière.

D. L'EVS pour de nouveaux modes de travail au service du territoire : Les axes thématiques prioritaires

I. Accès aux droits, médiation et inclusion numérique /et accompagner toutes les démarches d'insertion qu'elles soient professionnelles ou sociales

- 1. Développer l'information et la lisibilité des acteurs sociaux et de leurs actions (cf. axe transversal sur la communication)
 - Répertorier les permanences sociales sur la commune.
 - Renforcer la lisibilité sur les rôles respectifs et postures d'intervention
 - Communiquer sur les dispositifs et aides existantes (pass'région, Top départ, Info jeunes, aides BAFA/Permis)
 - Maintenir les permanences sociales sur le territoire
- 2. Accompagner le collectif d'alphabétisation dans son fonctionnement
- 3. Développer des actions d' « aller vers » (travailler hors les murs ; et vers les publics éloignés)
- 4. Poursuivre l'inventaire des acteurs de l'emploi et améliorer tant la communication des professionnels que des habitants sur l'offre existante (cf. axe transversal sur la communication)
- 5. Poursuivre le positionnement de (la commune / de l'EVS) en tant que « relais » emploi (sur des projets concrets)
 - Consolider les partenariats engagés avec les acteurs de l'emploi, par des relations régulières, des échanges d'information, la mise à disposition de salle, la mobilisation de public pour les partenaires (pôle emploi, Mission locale)
 - Poursuivre les évènements grand public « emploi » : forum de l'emploi, semaine de l'emploi : le numérique au service de l'emploi ; créa-café avec les partenaires de la création d'entreprise.

II. Favoriser le lien social, l'amélioration du cadre de vie et la citoyenneté

- 1. Officialiser des projets inter services invitant les associations locales (semaine bleue, semaine du handicap ; ex fête de la Régie ; semaine de l'emploi (sous réserve de ...))
- 2. Faire participer et permettre la participation des habitants à des actions sur le « cadre de vie » : opération volets, fleurissement, projet vitrine, repas de quartier, réaménagement d'espace public
- 3. Soutenir les initiatives des associations locales concourant au lien social, la redynamisation du centre-ville
- 4. Proposer aux associations qui le souhaitent un programme d'action de l'ensemble de leurs activités dans une publication trimestrielle ou annuelle (revue municipale ou autre support à définir)
- 5. Favoriser la connaissance du patrimoine loriolais

III. Accompagner l'enfance / jeunesse et les familles (axé sur la réussite éducative)



- 1. Consolider le partenariat avec le collège autour de l'action CLAS et développement d'une action similaire vers les écoles élémentaires
- 2. Favoriser l'autonomie des jeunes encourager les actions de bénévolats pérenniser les dispositifs existants (jeunes citoyens mobiles, chantiers jeunes et rémunérés...)
- 3. Identifier les acteurs de la parentalité et Communiquer sur les dispositifs existants, dans une logique d'orientation des publics (cf. axe transversal sur la communication)
- 4. Travailler la parentalité par d'autres entrées thématiques (CLAS, Ateliers Cuisine, activités parents enfants, ateliers numériques...)
- 5. Soutenir les initiatives locales concourant aux renforcements des liens parents enfants (ex : le Partage LAEP ...)

THEME	OBJECTIFS	ACTIONS A VALORISER ANNEE 1	PISTES D'ACTIONS EN COURS OU A L'ETUDE
Axes transversaux propres aux services municipaux	 Renforcer l'axe CCAS / Epi (MSAP) dans une logique de complémentarité et d'autonomie des publics Renforcer de l'axe espace Jeune / prévention spécialisée dans une logique de complémentarité des interventions et de cohérence (objectifs; des partenaires) Positionner l'agent de développement en relais des services afin d'accompagner la montée en compétences des agents concomitamment à celle de l'EVS et agir un tant que personne ressource pour accompagner les acteurs locaux y compris les habitants. Consolider et développer le positionnement de l'EPI dans ses trois dimensions : Médiation numérique, MSAP et animation locale La communication : Améliorer la lisibilité des services et de leurs missions (interne et externe) 	/	Fiche actions spécifiques à développer au cours de l'année de pré-agrément
Renforcer l' accès aux droits, médiation et inclusion numérique / et Accompagner toutes les démarches d'insertion qu'elles soient professionnelles ou sociales	 Développer l'information et la lisibilité des acteurs sociaux et de leurs actions (COMMUNICATION) Répertorier les permanences sociales sur la commune. Renforcer la lisibilité sur les rôles respectifs et postures d'intervention Communiquer sur les dispositifs et aides existantes (pass'région, Top départ, Info jeunes, aides BAFA/Permis) Maintenir les permanences sociales sur le territoire Accompagner le collectif d'alphabétisation dans son fonctionnement Développer des actions d' « aller vers » (travailler hors les murs ; et vers les publics éloignés) Poursuivre l'inventaire des acteurs de l'emploi et améliorer tant la communication des professionnels que des habitants sur l'offre existante (COMMUNICATION) Poursuivre le positionnement de (la commune / de l'EVS) en tant que « relais » emploi (sur des projets concrets) Consolider les partenariats engagés avec les acteurs de l'emploi, par des relations régulières, des échanges d'information, la mise à disposition de salle, la mobilisation de public pour les partenaires (pôle emploi, Mission locale) Poursuivre les évènements grand public « emploi » : forum de l'emploi, semaine de l'emploi : le numérique au service de l'emploi ; créa-café avec les partenaires de la création d'entreprise. 	Epicerie sociale / ACC. Budgétaire Alphabétisation Activité de médiation numérique (ateliers séniors ; PAC man géant ; tournoi de jeux vidéo ; initiation aux nouvelles technologies) MSAP – accompagnement numérique des publics Forum de l'emploi / semaine de l'emploi : le numérique au service de l'emploi Projet ponctuel avec les structures emploi	Rencontre régulière avec les partenaires via des café rencontre 1/ semestre. AAP Tiers lieu (département) ; Intégration de l'Epi dans le réseau des MSAP de la CCVD; Accueillir de nouveaux partenaires (emploi, social,) / nouvelle permanence ex de l'ADIE Bibliothèque hors les murs Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive ou culturelle par l'instauration d'action volontariste (carte pop) Développer les actions hors les murs de l'Epi (à la médiathèque, sur l'espace public) Développer des démarches d'aller vers aux plus près des habitants (permanence des éducatrices de rue à la Maladière,) Créer/accompagner un groupe chercheur d'emploi
Favoriser le lien social, l'amélioration du cadre de vie et la citoyenneté	 Officialiser des projets inter services invitant les associations locales : semaine bleue, semaine du handicap ; ex fête de la Régie ; semaine de l'emploi (sous réserve de)) Faire participer et permettre la participation des habitants à des actions sur le « cadre de vie » : opération volets, fleurissement, projet vitrine, repas de quartier, réaménagement d'espace public Soutenir les initiatives des associations locales concourant au lien social, la redynamisation du centre-ville Proposer aux associations qui le souhaitent un programme d'action de l'ensemble de leurs activités dans une publication trimestrielle ou annuelle (revue municipale ou autre support à définir) Favoriser la connaissance du patrimoine loriolais 	Association RERS Forum des associations Ateliers cuisine Conseil Citoyen Action d'amélioration du cadre de vie (ex : opération volets — vitrines) Action de valorisation du bénévolat / mobilisation des jeunes (ex : jeunes citoyen mobile) Semaine bleue, semaine de l'emploi	Repair Café – accompagnement d'un collectif/association Projet Fleurissement de pied d'immeuble. « Porte ouverte des services municipaux » – lors du forum des associations (présentation des services et projets de l'année) Aide à l'organisation de repas de quartier ou événements entre habitants Accompagner l'implantation de composteur collectif
Accompagner l' enfance / jeunesse et les familles (axé sur la réussite éducative)	 Consolider le partenariat avec le collège autour de l'action CLAS et développement d'une action similaire vers les écoles élémentaires Favoriser l'autonomie des jeunes – encourager les actions de bénévolats – pérenniser les dispositifs existants (jeunes citoyens mobiles, chantiers jeunes et rémunérés) Identifier les acteurs de la parentalité et Communiquer sur les dispositifs existants (dans une logique d'orientation) (COMMUNICATION) Travailler la parentalité par d'autres entrées thématiques (CLAS, Ateliers Cuisine, activités parents enfants, ateliers numériques) Soutenir les initiatives locales concourant aux renforcements des liens parents enfants (ex : le Partage – LAEP) 	CLAS collège Actions ponctuelles sur la citoyenneté (ex : sportif et citoyen) Chantiers jeunes ; coopérative jeunesse de service Conseil municipal des enfants LAEP	Organiser des sessions de formation sur Pronote à destination des parents. Accompagner le collège dans la diffusion des demandes de bourses Actions sur l'orientation des jeunes et leurs familles (Aide à la recherche de stage; accueillir des stagiaires en mairie; orientations vers structures spécialisées) CLAS élémentaire Développer des passerelles entre les activités enfants et les activités jeunes Développer les pratiques artistiques et culturelles et mise en place de parcours de découverte multi-activités sportives (ex: sportif et citoyen;) Organiser des rencontres régulières avec les établissements scolaires et proposer des cycles d'intervention (prévention, espace jeune, EPI, découverte du patrimoine loriolais;) Intégration et participation au réseau REAAP départemental



Une première année d'agrément pour évaluer le projet social

Un premier agrément

Au démarrage du projet EVS, la commune s'appuiera sur les actions existantes pour une « montée en charge progressive » au fur et à mesure de la consolidation du projet social, des potentialités et des financements.

Evaluation du projet social

L'évaluation du projet social doit permettre aux différents services engagées et aux élus de mesurer la pertinence du projet (la pertinence des objectifs fixés au regard des besoins du territoire) et la cohérence des actions engagées (cohérence des actions au regard des objectifs fixés).

Les critères d'évaluation seront construits au cours de la première année. Dès à présent, plusieurs axes peuvent être définis :

1. Gouvernance

La gouvernance fait référence à l'organisation mise en place pour assurer le pilotage (politique et technique), les relations entre les partenaires et l'animation du projet.

Plusieurs points d'attention:

- Les réunions « équipe projet EVS » feront l'objet de comptes rendu. Une évaluation en fin d'année permettra d'identifier les freins et leviers à la dynamique partenariale et aux actions engagées.
- Chaque rencontre partenariale (ateliers thématiques, conseil citoyen, café, ...) fera l'objet d'un compte rendu
- La participation effective des habitants au projet social (dans les actions, dans les différentes instances...)

2. Axes transversaux propres aux services municipaux

5 objectifs opérationnels ont été développés. Tous feront l'objet d'une évaluation approfondie par les services concernés.

3. Axes thématiques

Thématique par thématique, l'évaluation dressera l'inventaire des actions conduites durant l'année, des réflexions en cours et des actions qui n'ont pu être mises en place.

Par ailleurs, le projet EVS s'inscrira en cohérence avec plusieurs dispositifs ou projets structurants. Les évaluations annuelles du contrat de ville et du futur appel à projet Tiers lieu permettront d'alimenter celle du projet EVS.

Enfin, l'évaluation du projet EVS s'appuiera sur l'ensemble des services (équipe projet) mobilisés au travers des différents bilans d'activités et des bilans d'actions conduites.



CONCLUSION

Le projet social élaboré par la commune de Loriol est la traduction d'une volonté politique souhaitant dans un premier lieu renforcer son organisation interne. La démarche engagée et les objectifs assignés en sont le reflet. Les premières rencontres interservices ont déjà permis d'en mesurer la pertinence. On peut dorénavant parler d'« équipe projet » liée à l'agrément EVS. Néanmoins, cette nouvelle organisation interne ne constitue pas une fin en soi. Elle se veut résolument tournée vers les usagers, les habitants et les partenaires de la commune pour répondre aux besoins ou aux problématiques exprimées tout au long de ces deux années d'élaboration (du démarrage de la démarche de préfiguration en novembre 2017 à la finalisation du projet social en mai 2019). Bien que les projets ne soient pas tous nouveaux, l'idée principale développée tout au long de la démarche fût la valorisation de l'existant, des acteurs et de leurs actions, qu'ils soient municipaux, associatifs ou habitants. Ces actions constituent le socle premier du projet social. D'autres actions émergeront avec les temps. Le CLAS élémentaire ainsi que l'action bibliothèque hors les murs en sont en quelque sorte les premières contributions.

Le présent projet social, établi pour une année, dans le cadre d'un pré-agrément doit permettre aux élus et aux différents services engagées de mesurer la pertinence du projet et la cohérence des actions engagées. Il s'agit donc d'une année pour expérimenter.

L'évaluation permettra de poursuivre ou non l'agrément espace de vie sociale, pour une période plus longue, ou d'évoluer vers un agrément plus conséquent.

ANNEXE

ANNEXE 1 : Budget 2019

ANNEXE 2 : Ensemble des CR de la démarche

ANNEXE 3 : Fiche Enquête auprès des services

ANNEXE 4 : Actes du forum citoyen sur le lien social

ANNEXE 5 : Feuille de route de la démarche

ANNEXE 1 – budget prévisionnel 2019 N° Dossier Ville de nnaire : Gestionnaire **DONNEES FINANCIERES** Loriol **PREVISIONNELLES 2019** ement : ALLOCATIONS **FAMILIALES Equipement** Caf commune équipement de la Drôme Loriol **DEPENSES Montants** RECETTES **Montants** 70623 PRESTATION DE SERVICE RECUE DE **60 ACHATS** 2 916.00 € LA CAF Prestation de service animation locale 21 983,00 € 4 976,00 € Prestation de service CLAS - collège 61 SERVICES EXTERIEURS Prestation de service CLAS - élémentaire 2 050,40 € subvention CAF Partager, consommer 2 000,00 € autrement 70642 PARTICIPATIONS DES USAGERS NON 10 175.00 € **62 AUTRES SERVICES DEDUCTIBLE DE LA PS** 708 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES 741 SUBVENTION ET PRESTATIONS DE **63 IMPOTS ET TAXES** 1 122,81 € 1 900,00 € SERVICE VERSEES PAR L'ETAT (jeune citoyen mobile) **63A** Impôts, taxes liés aux frais de 742 SUBVENTION ET PRESTATIONS DE personnel SERVICE REGIONALES 743 SUBVENTION ET PRESTATIONS DE **63B** Autres impôts et taxes 1 122.81 € SERVICE DEPARTEMANTALES 744 SUBVENTION ET PRESTATIONS DE 55 020,59 € **SERVICE COMMUNALES** 7451 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET **64 FRAIS DE PERSONNEL** 76 849,83 € PRESTATIONS DE SERVICES VERSEES PAR **DES ORGANISMES SOCIAUX** 7452 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION CAF 746 SUBVENTIONS EXPLOITATION ET PRESTATION DE SERVICE E.P.C.I (intercommunalité) 747 SUBVENTIONS EXPLOITATION ET PRESTATION DE SERVICE VERSEE PAR UNE **ENTREPRISE** 748 SUBVENTIONS EXPLOITATION ET 3 133,65 € PRESTATION DE SERVICE VERSEE PAR UNE **AUTRE ENTITE PUBLIQUE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION** 75 PRODUITS DE GESTION **66 CHARGES FINANCIERES** 76 PRODUITS FINANCIERS **67 CHARGES EXCEPTIONNELLES** 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS 68 DOTATIONS AUX 78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS. **AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS ET PROVISIONS 69 IMPOTS SUR LES BENEFICES 79 TRANSFERT DE CHARGES TOTAL DEPENSES** 91 063,64 € TOTAL RECETTES 91 063,64 € **86 CONTRIBUTION VOLONTAIRES** 87 CONTRIBUTION VOLONTAIRES (Charges (Charges supplétives) supplétives) **TOTAL GENERAL DES DEPENSES** 91 063.64 € **TOTAL GENERAL DES RECETTES** 91 063.64 € 0,00€ **EXCEDENT** DEFICIT

Le budget prévisionnel 2019 reprend l'organisation décrite dans la fiche état du personnel prévisionnel (document CAF)

Nom prénom	fonction	Rôle et actions dans le projet EVS
Basileu Jordan	Agent de développement	Coordination
Venet Olivier	Directeur des services socioculturels	Co-coordination
Reynaud Sylvie	Assistante de direction	Accueil espace Marie Jehanne Battesti et alphabétisation
Ferwerda Heleen	Médiatrice numérique	Accueil maison des associations et accompagnement aux démarches numériques, administratives, emplois et sociales (EPI)
Rebahi Norzed	Responsable secteur jeune 13-17 ans	CLAS collège et élémentaire
Amara Mohsen	Animateur secteur jeune 13-17ans	CLAS collège et élémentaire
Mantel Anne	Educatrice de prévention	CLAS collège et élémentaire ; jeune citoyen mobile
Monteil Elodie	Educatrice de prévention	CLAS collège et élémentaire ; jeune citoyen mobile
Cauvin Julie	CESF	Ateliers cuisine
Archimbaud Cécile	bibliothécaire	Bibliothèque hors les murs

Le BP intègre la coordination suivante en référence à la prestation de service « animation locale » :

- Jordan Basileu : coordinateur du projet social
- Olivier Venet : co-coordinateur sur les dimensions administratives et financières
- Sylvie Reynaud : accueil public pour l'Espace Marie-Jehanne Battesti
- Hélène Ferwerda : accueil public pour la maison des associations

Le BP valorise les projets suivants:

- Les actions CLAS collège et élémentaire (espace jeunes, prévention)
- Les ateliers Cuisine du (CCAS)
- Le projet jeune citoyen mobile et bougeons ensemble (prévention)
- L'action bibliothèque hors les murs (médiathèque)
- Le volet accompagnement aux démarches numériques, administratives, emplois et sociales (EPI)
- L'action alphabétisation (assistante de direction)

Il s'agit donc d'actions existantes ou en cours de création (CLAS élémentaire et bibliothèque hors les murs). Le BP n'intègre pas l'ensemble des projets qui pourraient être développés, ni toutes les interactions liées à la nature du projet (réunion de services, groupe de travail, événements croisés...)

De même, les bénévoles qui participent à ces actions ne sont pas pris en compte (alphabétisation, CLAS, Epi)

Seule l'action « jeune citoyen mobile » bénéficie d'un financement extérieur (contrat de ville).

Il s'agit de la forme à minima de fonctionnement que l'on peut qualifier de démarrage (Année 1). En fonction des axes à développer et des partenariats futurs, le BP pourra évoluer à la hausse.

ANNEXE 2 : Ensemble des comptes rendu de la démarche

Réunion EVS du 09/11/2018

Présents élus : CA et CJ

Cabinet : AD Services : JB et OV

CJ introduit la réunion et évoque les projets et le rôle de chacun : qui fait quoi, sur quoi, etc.

JB rappelle les attentes des élus en 3 points (cf. document par ailleurs).

CJ: il faut tenir compte de l'existant et du fait de porter un ou deux projets, au démarrage : exemple de la parentalité.

CJ s'interroge / interroge sur le rôle du COPIL restreint : est-il moteur ou pas ?

CA répond par l'affirmative et note qu'il convient d'évaluer l'existant et les besoins puis de définir les priorités éventuellement par thèmes. Ensuite il faudra mettre tous les gens concernés autour de la table.

S'ensuit une discussion sur la méthode : il conviendrait de partir du terrain, de l'existant, de ce qu'on fait ensemble, puis de définir des objectifs opérationnels et *in fine* des orientations.

CJ note que certains thèmes peuvent paraître nébuleux comme la parentalité. Dans ce domaine, il y a avec de multiples intervenants et sans doute des actions qui font doublon.

CJ évoque une action autour des repas bio alors que le marché de la collectivité est déjà orienté en ce sens.

OV rappelle que le cahier des charges a été rédigé en effet en ce sens avec une ou deux composantes bio et qu'il convient de faire un état des lieux des actions existantes d'où la nécessité de définir ou de convenir d'une méthode.

S'ensuit une discussion sur le périmètre d'action de l'EVS : contrairement au contrat de ville ciblé QPV, l'EVS concerne l'ensemble de notre territoire.

CA et CJ notent qu'il convient de sortir d'une connotation exclusivement sociale du dispositif lequel ne s'adresse pas qu'aux personnes en difficultés.

S'ensuit une discussion sur l'appellation de l'EVS de Loriol : OV suggère de le dénommer EV2L pour espace de vie local de Loriol. Le 2L renvoie à l'image de deux ailes, cela a un côté dynamique.

CA prend note de cette suggestion.

CJ revient sur l'existant et la nécessité d'informer les gens sur leurs droits car il y a un problème pour un certain nombre de personnes de non recours à leurs droits (ex. : des bourses au collège).

OV note qu'il convient certes de partir de l'existant mais aussi de proposer une ou deux actions nouvelles courant 2019 pour donner du sens et une certaine dynamique au dispositif. OV évoque la mise en place d'un CLAS ouvert aux élémentaires. D'autres exemples figurent dans le projet de lettre de cadrage (cf. page 2).

CA acquiesce et retient l'idée d'une ou deux actions nouvelles.

S'ensuit une discussion sur les services concernés par la présente démarche, en premier lieu figurent la future ex régie et le CCAS.

CR COMITE DE PILOTAGE EVS ORIENTATIONS - 13/12/18

Présents pour les élus : CA ; CJ ; PL ; YD ; les techniciens : OV ; JB ; AD

Excusés: JPM; HF; IJ

Poursuite des travaux sur les orientations. Distribution d'un tableau synthétique répertoriant l'ensemble des actions sur la commune.

<u>Consigne</u>: <u>formuler</u> <u>des</u> <u>observations</u> <u>sur</u> <u>l'existant, questionnements ou priorités</u>

Catherine Jacquot souhaite revenir un élément de la précédente rencontre. Il concerne la réduction du terme « accès aux droits » à celui de « non recours ». Son observation se voulait plus large et multithématique, aussi bien l'accès aux droits pour se loger, travailler...

Logement

Sur la question du logement, Yvette Dille fait remarquer que le CCAS ne reçoit plus de demande sur la question du logement (visite, plainte de locataire). Catherine Jacquot, adjointe à l'urbanisme, exprime la même remarque pour son service.

M. le Maire affirme qu'il reçoit toujours des avis d'expulsion avant la période hivernale.

Catherine Jacquot demande si l'association Besoin de la vie courante (auto-réhabilitation accompagnée) est toujours active sur Loriol.

J. Basileu explique que l'association intervient par le biais d'une convention avec le bailleur DAH sur le secteur de l'agence de CREST. Faute de prescriptions ou de demandes, aucun projet n'a eu lieu ces deux dernières années. Pour rappel, certains chantiers de rénovation de logement étaient accompagnés par le service de prévention spécialisée.

Epicerie sociale

Yvette Dille explique de l'épicerie sociale est aujourd'hui très fréquentée. En dehors du cadre de la distribution de produits, l'agent du CCAS accompagne le public individuellement, notamment par un suivi budgétaire, et collectivement par la mise en place d'ateliers cuisine.

Un questionnement s'amorce sur les bénéficiaires de l'épicerie qui semblent différents de ceux des restaurants du cœur (critères différents). Catherine Jacquot demande des informations sur le profil des bénéficiaires.

EPI

Catherine évoque les enjeux de l'EPI pour l'année 2019. L'animatrice actuelle quittera la structure en juillet 2019. De plus, l'EPI a intégré le réseau MSAP de la CCVD comme antenne. Cette mission représente environ 50% du temps de travail du service. Enfin l'EPI va se positionner sur l'AAP tiers lieux du département.

Claude Aurias souligne la complémentarité des missions de l'EPI et MSAP.

CJ évoque les pistes de financement possible par la CCVD sur le volet MSAP et son portage.

Alphabétisation

Sur le soutien aux associations locales, l'exemple du collectif Alphabétisation est évoqué. A ce jour, le collectif est accompagné administrativement par l'assistante de direction de la Régie et financièrement pour des formations et autres frais (déplacement...). Le collectif est fragile. Les cours reposent sur un nombre restreint de bénévoles. 25 personnes sont accompagnées lors de 3 cours hebdomadaires, ce qui est le maximum.

La question est posée de la pérennisation de cette action. Ainsi que celle de posture à tenir pour la commune.

Relation avec les écoles

L'exemple du CLAS est pris pour évoquer les relations de partenariats engagées avec le collège.

M. le Maire explique qu'une commission municipale extra-scolaire va être créée. Il s'agit avant tout d'entretenir un dialogue avec les parents, de travailler sur les grands projets et d'anticiper les conflits (TAP / Tarifs).

Il est rappelé le constat de Mme Fauriel sur la paupérisation de Loriol ressentie au travers des écoles.

M le Maire témoigne que ce ressentie est partagé également par le personnel de cantine qui constate également un changement culturel et davantage de difficultés avec les enfants.

Enfance / parentalité

Jordan Basileu revient sur les propos de Mme Fauriel. Il explique d'un certain nombre d'actions ont été mises en place sur la parentalité ces dernières années, avec un succès très limité. La méthode d'intervention ne correspondait pas aux attentes des publics. Pourtant, le besoin est repéré par les professionnels.

M. Lespets présente l'action de l'association Partage. L'exemple de cette association permet de questionner le soutien de la commune à certains projets/associations

Il ressort également qu'un grand nombre d'acteurs essayent de faire « de la parentalité »

M. Lespets s'interroge sur la place à tenir et évoque le fait de laisser cette thématique aux associations et acteurs déjà présents comme la CCVD via son lieu d'accueil enfant parent (LAEP).

CME

Catherine Jacquot demande que le CME soit ajouté au tableau. Elle souhaiterait que cette instance ne soit pas qu'un élément représentatif lors de manifestations communales et qu'il puisse porter davantage de projets.

Fin de la rencontre

Catherine Jacquot évoque la question de la santé. Elle constate de nombreux cas de diabète et d'illettrisme. Il lui apparaitrait pertinent de mettre en place une action de terrain, ciblée sur la sensibilisation auprès des habitants et de diagnostic. Les interventions pourraient avoir lieu avec l'ensemble des groupes d'habitants déjà constitués (épicerie sociale, CLAS, Alphabétisation...) et se poursuivre sur une prise en charge individuelle.

Elle demande que cette piste soit étudiée dans le cadre du contrat de ville.

CR COMITE DE PILOTAGE EVS - ORIENTATIONS 3 14/01/19

Présents pour les élus : CA ; CJ ; PL ; YD ; HF ; les techniciens : OV ; JB ; AD / Excusés : JPM ; IJ ; Chrystel Ascenci

Poursuite des travaux sur les orientations. Distribution d'un tableau synthétique répertoriant l'ensemble des actions sur la commune. <u>Consigne</u>: <u>formuler</u> <u>des</u> <u>observations</u> <u>sur</u> <u>l'existant</u>, <u>questionnements et priorités</u>

Epicerie sociale

YD répond à la demande de la précédente rencontre sur la fréquentation de l'épicerie sociale. 59 familles soit 161 personnes y eu recours en 2018.

Financement des associations

La commune finance les associations annuellement pour leur fonctionnement. La subvention n'est pas conditionnée à des projets spécifiques. Les subventions exceptionnelles, en cours d'année, sont étudiées au cas par cas par l'exécutif.

La CCAS finance également des associations « sociales » ou dites de « solidarité ». Les élus s'interrogent sur les doublons possibles.

OV présente le cas du collectif « alphabétisation » rattaché à l'association RERS qui demande un fléchage de sa subvention annuelle pour valoriser ce projet spécifique.

PL répond que la demande soit faite lors du dépôt du dossier de subvention.

Par ailleurs, les actuels formulaires ne mentionnent pas les projets spécifiques souhaités ou envisagés pour l'année de demande. Une réflexion pourrait être engagée.

La mobilisation des associations

JB fixe comme impératif de la démarche EVS la capacité à mobiliser des associations « éloignées », en dehors de celles déjà intéressées ou mobilisées par les différents services municipaux. C'est une obligation de moyens.

Les élus présents suggèrent davantage que cette mobilisation se fasse sur des projets concrets, au cas par cas. Pour CJ, si un projet porte sur le sport, M Chapuis de l'OML est l'interlocuteur principal, relais auprès des associations sportives.

La commission culture en cours de création aura pour objectifs de fédérer les associations culturelles. Le questionnement porte ensuite sur la porte d'entrée des associations sociales ou dites de « solidarité ». A ce jour, il n'existe pas de commission spécifique. Le CCAS est cependant une porte d'entrée via ses CA.

PL explique que l'entraide protestante, la croix rouge, le secours catholique, espoir et vie sont déjà en lien notamment sur des projets.

Trois grandes familles d'association sont donc esquissées : **Sport** – **solidarité** / **sociale** – **culturelle** – et divers.

PL propose que l'EVS soit un lieu / lien d'échange d'information sur l'existant et qu'ainsi des projets puissent être connectés, simplement et efficacement. Par exemple, l'AMAPE accueille actuellement des réfugiés qui pourraient se voir proposer des activités par certaines associations.

AD reprend que l'AMAPE sollicite souvent les élus pour des événements aux Colombiers.

CJ propose que la fête de la musique s'y déroule (capacité d'accueil et de stationnement). L'idée d'un cheminement ponctué de spectacles allant du centre-ville vers l'AMAPE est discutée.

Les semaines thématiques

Les différentes semaines thématiques pourraient être affichées comme les premiers projets de coopération entre les services municipaux dans la mesure où elles associent déjà de manière transversale certains services.

CJ est d'accord sur ce principe mais ne souhaite pas que les actions soient dénaturées. Il s'agit bien de s'appuyer sur l'existant.

Cet affichage collectif pourrait permettre de légitimer le portage de ces événements souvent interrogé (exemple de la semaine du handicap)

JB questionne le maintien de la fête de la Régie suite à la disparition administrative de la Régie.

HF explique que l'événement a été annulé l'an passé faute d'associations intéressées et mobilisées pour l'organisation. Par le passé, la fête répondait à un besoin, notamment lorsque le forum des associations n'existait pas. En 2018, la Régie a néanmoins proposé un cinéma

en plein air et l'association Partage a organisé un festival à destination des familles.

CJ s'exprime sur d'autres événements qui pourraient faire l'objet d'un portage collectif. La fête de la musique est évoquée. Elle évoque également les discussions quant au déroulement de projet Fulgurance porté par la CCVD sur la commune. Le fonds de concours à la vie locale mobilisé pourrait également servir pour d'autres évènements culturels. CA est d'accord sur ce principe de fléchage mais il devra être revu annuellement.

Epi Loriol

CJ informe que l'animatrice de l'EPI a démissionné. Les différents projets de l'Epi sont à poursuivre. De plus, une nouvelle fiche de poste est à construire pour notamment s'intégrer au fonctionnement EVS.

Orientation sur la thématique enfance / jeunesse

JB rappelle les intentions de développer une action CLAS vers l'élémentaire. Ce projet interroge plus largement les orientations sur la thématique Enfance jeunesse.

CA réitère le souhait d'étudier la mise en place de cette action. Un chiffrage a été demandé à OV.

HF est favorable au développement de cette action. Cependant, elle appelle à la vigilance car elle ne souhaite pas qu'il se fasse au détriment des actions actuelles.

OV insiste sur le fait qu'il faudra, à moyens constants [cadre de la démarche EVS], faire des arbitrages et peut-être supprimer des activités ou actions existantes.

Le développement du CLAS pose également la question de la prise en compte des actions de soutien scolaires en cours sur les écoles élémentaires. L'action de l'association Grain de sel est discutée. JB explique qu'en 2015/2016 l'association s'était questionnée sur le dispositif, sans y souscrire faute de moyens humains.

CA demande qu'un état des lieux de l'existant soit fait et que les renseignements soient pris sur l'action d'aide aux devoirs en cours : qui sont les bénévoles et fonctionnement de l'action.

Un pôle jeunesse

Les élus se montrent favorables à la poursuite du rapprochement engagé entre l'espace jeunes et le service de prévention spécialisée.

Action en faveur des 18/25ans

JB explique que les 18/25 ans sont des publics « informels » / « officieux » des structures jeunes, à plus forte raison pour l'espace jeunes. Il interroge l'officialisation de cette tranche d'âge comme mission des services.

Pour HF, l'officialisation ne semble pas pertinente, cela créerait un appel d'air vers des publics nouveaux et aurait pour autre conséquence de mélanger des publics différents (13-25 ans).

Pour CA, il s'agit avant tout de travailler en fonction des besoins, du moment et sur des actions ponctuelles. Les compétences de Norzed, en l'occurrence, ont permis de travailler efficacement avec pôle emploi. Pour CA, il faut être flexible et réactif aux demandes et projets. Si des projets sont menés, ils le seront de manière supplémentaire et devront être mesurés tant en heures qu'en adéquation avec le fonctionnement courant du service concerné.

Pour CJ, une officialisation implique de donner les moyens d'agir. Il s'agit davantage d'actions au cas par cas sur les publics déjà suivis. CJ évoque les liens qui pourraient être crée entre l'EPI et l'espace jeunes pour renforcer l'accompagnement à l'emploi.

HF rappelle les échanges déjà en cours entre les deux services. Aujourd'hui les publics de l'espace jeunes ont plus facilement accès à l'EPI. L'enjeu de l'EVS est celui de décloisonner les publics. Cela passera, dans un premier temps, par une plus grande proximité entre services.

Epi – positionnement Emploi

CJ rappelle le positionnement pris ces dernières années sur l'emploi : lien avec pôle emploi, forum, semaine de l'emploi, ateliers d'accompagnement aux outils de la recherche d'emploi...

CJ souhaite que cet axe soit travaillé au sein de la future fiche de poste.

Cadre de vie

Pour les équipes de la CAF, l'axe cadre de vie peut pleinement faire partie d'un projet EVS. C'est davantage la méthode de travail avec les habitants qui sera évaluée.

Pour CA, cela peut être un moyen de faire remonter les attentes des habitants des différents quartiers.

CJ donne l'exemple du projet parc gaillard et sa méthodologie qui peut être appliquée à d'autres espaces. Une réflexion est d'ailleurs en cours sur la place de l'église.

HF évoque l'idée de repas citoyen dans le centre-ville. CA reprend, les différents quartiers de la ville se sont toujours organisés indépendamment mais qu'effectivement cela a toujours été plus difficile sur le centre-ville. Il suffit peut-être d'impulser l'idée.

Pour CJ, la même démarche pourrait être lancée aux jardins familiaux.

CA appelle à trouver des leaders pour organiser ces événements.

Méthodologie et forme finale du projet social

CJ s'interroge sur la diversité des thématiques qui sont discutées, le projet final et l'agrément qui sera demandé à la CAF. Il est également rappelé qu'il s'agit pour la CAF et la ville de Loriol d'un projet novateur en Drôme. Nécessairement toutes les questions ne sont pas levées.

L'objectif est bien de définir largement un projet transversal à l'échelle de la commune. La réflexion est peut-être de distinguer ce qui relève du projet social global de ce qui sera évalué par la CAF dans le cadre de son agrément.

EVS COTECH ELARGI – MISE EN COMMUN - 31/01/19

Présents: Elodie Monteil, Norzed Rebahi, Mohsen Amara, Soraya Cheurfi, Olivier Venet, Julie Cauvin, Jordan Basileu, Sylvie Reynaud, Yohan Tavan; Absents: Catherine Jacquot; Annick Delaplace

Tour de table des attentes, questionnements et craintes...

Pour Norzed Rebahi, l'espace de vie sociale doit permettre de coordonner l'existant. Il doit permettre d'orienter la décision. Il juge qu'à ce jour il n'y a pas de politique enfance-jeunesse claire. Ce sont les sensibilités propres des agents qui définissent les actions de terrain. La création d'un EVS doit permettre de répondre à ces questions.

Sylvie Reynaud rappelle qu'elle a connu le fonctionnement d'une structure agréée « centre social » quand tout ou partie des activités de l'ex régie socioculturelle étaient gérées par le secteur associatif... Ces projets s'adressent, en partie, à des publics pour lesquels un travail sur le long terme est nécessaire. Il ne faut pas s'attendre à des résultats immédiats. Même si l'agrément permet de bénéficier de financements extérieurs, cela nécessite des moyens financiers et humains supplémentaires pour la commune. Les actions ont un coût.

Mohsen Amara a également vécu ce type d'agrément. Ces structures travaillent à partir des besoins des habitants. Il interroge donc la place des habitants dans le projet, l'accompagnement qui pourra être mis en place et les réponses aux attentes qui seront exprimées. Enfin, est-ce qu'une réflexion est engagée en direction des familles ?

Elodie Monteil témoigne que son service fonctionne en électron libre. C'est sa spécificité mais c'est également un inconvénient car le cadre peut être absent. L'EVS pourrait être un cadre de travail, partagé avec plusieurs autres services. Elle jugerait pertinent d'intensifier le travail sur l'axe jeunesse. Enfin, la notion d'équipe lui apparait primordiale.

Soraya Cheurfi témoigne elle aussi que son service est « à part » renvoyant au

fonctionnement en électron libre décrit par la prévention. L'EVS pourrait permettre de croiser les actions, être un fil conducteur plus précis et coordonner ce qui existe déjà. La notion d'équipe lui apparait également importante. Enfin, elle insiste sur le fait que sa structure s'appuie sur un bénévole actif, intégré pleinement du fonctionnement du service.

Les deux interventions précédentes questionnent les rattachements administratifs et politiques des services. Les temps de rencontre avec leurs élus respectifs ne sont pas toujours formalisés et lorsqu'ils le sont, pas toujours effectifs.

Elodie Monteil souhaite que l'EVS puisse être un lieu d'interconnaissance des missions de chaque service. Des doublons pourraient être évités sur le terrain.

Norzed Rebahi témoigne qu'à ce jour de nombreuses questions sont encore sans réponses pour le service des 13/17 ans (espace jeune). Où en est la réintégration de la régie? Sans réponse aux questions propres de chacun, il est difficile de se projeter dans une démarche de coopération. Il semble primordial de clarifier la situation en général et celle de chaque service en particulier.

Jordan Basileu note que le travail d'enquête à soulever en effet des interrogations collectives mais aussi propres à chaque service. Elles appellent des réponses.

Jordan Basileu et Olivier Venet prennent note de ces remarques et s'engagent à les faire remonter auprès des élus.

Par ailleurs, cette volonté de rapprochement doit questionner les rattachements politiques. A ce jour, il y a quatre élus différents pour les services concernés par la présente démarche.

Pour Yohan Tavan la réalisation d'un document unique peut permettre de donner un cadre. Cependant il faut prendre en compte un certain nombre de problématique pour que ce rapprochement soit effectif. La politique tarifaire de « son » service est un frein à la dynamique souhaitée. Ces choix politiques vont, de plus en plus, éloigner le service animation des moins de 13 ans des publics suivis par les autres services. C'est un public qui devrait être touché mais que ne l'est plus. La porte d'entrée du tarif est une barrière pour certaines familles. De plus le contexte tend à limiter les places et la fréquentation à s'orienter vers les plus aisés.

Lorsque la prévention parle du centre aéré il est clair que le public qu'elle côtoie ne peut pas en bénéficier y compris après déductions des aides de la Caf.

Sylvie Reynaud remarque que les bons VACAF sont très peu utilisés par les familles. Par ailleurs, Le département a réduit les aides financières existantes aux seules personnes en grande difficulté (signalement AS etc...). De manière générale, les gens ne font pas valoir leurs droits auprès de la CAF, les dispositifs d'aide sont souvent complexes.

Norzed Rebahi évoque le projet de passerelle entre l'espace jeunes et le service animation moins de 13 ans.

Olivier Venet rappelle qu'il y a eu un projet, il y a quelques années, de créer un accueil passerelle pour les 10/14 ans ou les 12/14 ans mais ce projet se heurtait à une limite d'ordre juridique au risque d'évoquer une forme de discrimination : en effet comment justifier deux offres distinctes et deux tarifications différentes pour un seul et même public ? Par ailleurs cela ne résolvait pas la question de la mixité sociale, certaines familles auraient choisi la formule bis pour ne pas inscrire leurs enfants à l'espace jeune...

Yohan Tavan confirme que la problématique reste la même.

Norzed Rebahi se demande si l'EVS est l'espace approprié pour y répondre.

Pour Julie Cauvin, l'EVS doit, certes, permettre l'articulation avec les services mais également avec les élus dans le but de mieux répondre aux attentes des publics. De nombreuses confusions existent pour le public entre les différents services et leurs missions: CCAS, CMS, centre social, prévention. Il y a un problème de lisibilité. L'articulation entre les services permettrait

de savoir « qui/ quelle est la bonne porte d'entrée ».

La lisibilité des actions, la communication vers les publics et interconnaissance des missions apparaissent comme des préalables au démarrage du projet EVS.

Jordan Basileu présente le PowerPoint de la démarche. Il revient sur les attentes des élus qui se résument comme suit :

-Anticiper l'extinction du contrat de ville et poursuivre la réflexion au-delà du quartier prioritaire et sur le long terme (réfléchir à l'après Contrat de Ville).

-Renforcer l'agencement des compétences des services communaux en créant un cadre propice à favoriser la coopération sur des projets collectifs et à travailler à la complémentarité des missions respectives.

-Renforcer les partenariats avec les acteurs extérieurs de la commune, les associations loriolaises et les habitants sur des domaines d'activités précis

S'ensuit un échange sur la nécessité pour les services d'avoir des orientations claires.

Norzed Rébahi revient sur la question des budgets : quels seront les crédits alloués en 2019 ?

Olivier Venet note que nous repartons pour l'heure sur la base du budget 2018 sous réserve de corrections éventuelles apportées par les élus lors de la réunion préparatoire (au BP 2019) programmée lundi prochain.

Il est également rappeler le cadre de la démarche EVS de travailler à moyens constants humains et financiers.

Mohsen Amara questionne l'approche de l'EVS. Ce projet doit réaffirmer le rôle des élus dans le choix des orientations et celui des agents dans la mise en œuvre de ces orientations. Il lui semble important que les orientations puissent s'appuyer sur les remontées de terrain et les besoins des publics.

Pour Elodie Monteil, l'action CLAS collège a fait remonter un grand nombre de besoin,

notamment sur l'accompagnement des familles, l'orientation de leurs enfants et plus spécifiquement vers des milieux « spécialisés ».

Sylvie Reynaud juge que des réunions instituées permettraient des échanges et donc des rapprochements. Elle évoque l'alphabétisation comme action à valoriser et où les demandes sont nombreuses.

Olivier Venet fait part des échanges avec les élus sur l'alphabétisation : il s'agit certes d'un engagement de la collectivité mais cette démarche dépend en grande partie du bénévolat ce qui fragilise d'autant le dispositif. La question de la pérennité de l'action qui est posée.

Les complémentarités

Julie Cauvin évoque les liens qui seraient à développer avec l'EPI. Aujourd'hui les publics sont orientés vers l'EPI mais sans travail de fond. Les demandes les plus récurrentes sont pour la réalisation de CV ou des démarches dématérialisées liées à Pole Emploi. Inversement l'EPI renvoie vers le CCAS, s'il s'agit de dossier papier à traiter et lorsque la demande de l'usager dépasse le cadre des compétences de l'animatrice.

Cela interpelle sur la nécessité d'avoir une bonne connaissance du système des acteurs sociaux intervenants sur la commune et surtout sur leurs compétences. C'est une réalité pour les professionnels mais aussi pour les usagers

Un échange s'amorce sur l'immédiateté des demandes usagers des différents services. Ce constat est partagé par tous. L'exemple le plus souvent évoqué est celui de l'emploi, de la rédaction de CV et lettre de motivation. Tous concèdent qu'ils agissent dans l'urgence.

Pour Norzed Rebahi répondre à ces demandes permet de fidéliser les publics, en d'autres termes d'établir une relation de confiance, condition indispensable pour travailler sur le long terme. Sa structure est souvent sollicitée par les partenaires, notamment du contrat de ville pour se capacité à mobiliser les jeunes. Répondre à «l'immédiateté» apparait indispensable.

Julie Cauvin reçoit également ce type de demande. Elle interroge le cadre qui pourrait être refixé pour permettre de travailler plus sereinement. Il lui semble important que le public prenne en compte cet état de fait : travailler dans l'urgence ne permet pas de garantir un travail de qualité.

Comment répondre à l'urgence tout en garantissant la continuité des missions et la qualité du travail rendu ?

Plus spécifiquement sur l'emploi, les services déplorent le manque de relation avec Pôle Emploi et critiquent vivement l'absence d'interlocuteur directe. Un rapprochement est souhaité.

Yohan Tavan verrait plus d'interaction entre ses équipes et l'EPI. Il s'interroge cependant sur la capacité de l'animatrice à faire davantage et sur les moyens qui lui sont alloués.

Les services présents soulignent le travail réalisé par l'animatrice et la diversité des actions menées en seulement 2 ans.

Yohan Tavan revient sur la commande de travailler à moyens constants. A ce jour, compte tenu de la charge de travail, il apparait difficile de mettre en place de nouvelles actions. Le CLAS souvent évoqué représenterait une charge de travail conséquente. La question des priorités doit être posée.

L'exemple du CLAS est encore fois pris pour illustrer une forme de coopération réussie entre services.

Olivier Venet note que monsieur le maire a évoqué à plusieurs reprises son intérêt pour la mise en place d'un CLAS à destination des élèves des écoles élémentaires.

Un document synthèse est distribué aux agents.

Remarques:

Julie Cauvin fait remarquer qu'il existe beaucoup d'actions, dont certaines lui étaient méconnues. Le CCAS pourrait créer des liens plus étroits avec les services de prévention et l'EPI. Pour Sylvie Reynaud, les ateliers cuisines pourraient intéresser le groupe alphabétisation. De manière générale des liens pourraient être créés sur l'existant mais nécessite du temps (des agents et pour mesurer les résultats).

Norzed Rebahi exprime qu'aujourd'hui son service a peu de lien avec le CCAS. Les jeunes ont pu participer aux temps de collecte de la banque alimentaire. Le fait de se rencontrer permettrait effectivement des connexions sur des projets éventuels et de manière générale des échanges d'information.

Elodie Monteil note que, dans le cadre du projet jeunes citoyens mobiles, elle s'est saisie des besoins du CCAS pour permettre aux jeunes des réaliser des heures de bénévolat valorisées pour l'obtention du code de la route. C'est l'exemple d'un projet qui marche.

Il ressort pour tous comme préalable la connaissance de l'existant et des compétences de chacun, au-delà du seul cercle des acteurs municipaux.

Norzed Rebahi revient sur l'absence de cadre (officiel) en ce qui concerne les 18/25 ans. Cependant l'absence de cadre ne justifie pas pour autant l'arrêt de telle ou telle action, il faut y réfléchir au préalable. A titre d'exemple, le futsal a rempli une fonction de médiation.

Jordan Basileu restitue les éléments de réflexion des élus. « Officialiser » la création d'un service dédié aux 18/25 ans créerait un « appel d'air » ce qui implique de se donner les moyens d'agir. Le souhait est de travailler à moyens constants, en fonction des besoins. Les actions existantes n'ont pas été remises en cause.

Mohsen fait remarquer que l'action CLAS apparait à la fois dans la thématique famille/parentalité et enfance/jeunesse. Pour lui, l'action est transversale à l'ensemble des champs thématiques. C'est une action à valoriser et à développer.

Yohan Tavan s'interroge sur le fait de mener des actions ponctuelles sans continuité et objectifs clairs. Son interrogation porte notamment sur la semaine du handicap. « L'effet marketing » ne doit pas occulter les objectifs, le sens de l'action et son inscription dans des orientations clairement définies. Ces actions coûtent souvent chères et les bénéfices sont peu voire pas évalués. Des actions davantage porteuses de sens, comme le CLAS, ne serait—elle pas à prioriser? L'interrogation peut également porter sur certaines actions, d'autres services dont le « sien ». Y-a-t-il vraiment un intérêt à poursuivre Carmantran?

Pour tous, il semble important de distinguer les actions régulières sur lesquelles capitaliser des actions ponctuelles ?

La parentalité apparait comme une thématique importante. Sur la difficulté des actions passées à toucher les publics, Mohsen interroge la méthodologie employée. Est-ce que ces actions correspondent à un besoin des parents et surtout les méthodologies employées étaient-elles adaptées ? Il lui semblerait dommage de ne pas travailler cet axe.

Elodie Monteil rejoint cette interrogation. Elle évoque les difficultés de l'action pause-café des parents. Aujourd'hui, la mise en place du CLAS a mis en lumière un grand nombre de problématiques qui concerne les enfants et les parents. La question de l'orientation lui semble importante. Beaucoup des enfants suivis dans le CLAS collège et par le service de prévention aurait dû bénéficier d'orientation spécifique vers des « milieux spécialisés ». Il faut s'interroger sur l'information des familles et sur la montée en compétence d'un acteur sur les questions du handicap.

Pour les services, la parentalité ne peut être abordée directement (« vous avez des problèmes avec vos enfants, venez nous en parler ») mais indirectement par le biais d'autres « entrées » comme la réussite éducative ou des activités parents-enfants.

Enfin les agents regrettent l'absence des élus ou de relais politique pour prendre en compte cette contribution. Ils s'interrogent sur la reconnaissance de leur travail. Ils souhaitent que les orientations qui seront prises s'appuient sur leur travail.

Les thématiques	Les orientations	Les actions des services (en gras les missions socles des services) (T)=temporaire	Partenaires opérationnels	Questionnements actuels + constats	
Accès aux droits / précarité / santé /	Lutter contre le non recours aux droits	Action bourse au collège Epicerie sociale	CIAS (un axe de travail prioritaire du service) Alphabétisation Permanences sociales sur loriol; Actions associations locales (RdC, SC, EP, CR) Centre médico-social (CMS)	Renforcer la lisibilité des actions et acteurs Travailler davantage dans une logique de développement social Rapprochement CCAS EPI (MSAP) – SP et ex-régie Soutenir les associations locales et maintien des permanences (ex : soutien à l'alphabétisation) Valoriser les actions de l'épicerie sociale Développer des actions d' « aller vers » : ex bibliothèque de	
inclusion	Assurer l'accompagnement social des	EPI volet MSAP	CMS et autres partenaires		
numérique	publics Lutter contre la fracture numérique	CCAS – actions sociales Epi – atelier numérique (sénior, tous publics)			
	Réduire les inégalités de santé	atelier numerique (semor, tous publics)	CIAS (mutuelle)	rue	
Famille / parentalité	Soutenir la fonction parentale	Pause-Café des parents (jusqu'en2015) (T) CLAS en direction des élèves du collège Agir ensemble (T)	Compétence CCVD – service petite enfance : LAEP – RAM – multi-accueil – réseau parentalité (non actif) CISPD Association Part' Age – café des enfants Ecoles, collèges RASED CMS (fonctionnement ?)	Beaucoup d'actions ont été testées sans vraiment marcher Souhait de ne pas se positionner sur « la parentalité » mais de soutenir les initiatives. Travailler la parentalité sous l'angle de la réussite éducative (ex : CLAS) Accompagner la Lisibilité des actions et les acteurs de la parentalité	
	Accompagner les initiatives des habitants et des associations	Fond de participation des habitants ; Conseil citoyen Commission municipale sur la culture (en création)	,	Encourager les actions citoyennes : conseil citoyen ; conseil municipal des enfants.	
Citoyenneté / lien social et intergénérationnel	Renforcer les liens de solidarités entre habitants, les générations et les quartiers	Semaine bleue / semaine du handicap Ateliers cuisine (T) Jardins familiaux Evènements grand public numérique Epi Conseil municipal des enfants Forum des associations	Actions des associations locales (80) Association RERS (logique d'intervention)	Accompagner des projets collectifs notamment sur les espaces publics ex : repas de quartier Consolider les échanges avec les associations (culturelles ; sociales ; sportives) et les mises en réseaux (ex : ensemble.fr) Encourager les actions de bénévolats : ex carte pop	
Enfance / jeunesse	Permettre la réussite éducative	CLAS en direction des élèves du collège Action prévention spécialisée ALSH et périscolaire Service animation des moins de 13 ans (périscolaire et centre aéré) Service animation des 13/17 ans (Espace jeune) Commission municipale extra-scolaire (en création) Séjour éducatif Actions ponctuelles (ex : sportifs et citoyens)	Structures scolaires RASED Soutien scolaire JJR	Demande d'étudier un CLAS vers l'élémentaire (nouvelle action 2019). Poursuivre le Rapprochement prévention-espace J. Rapprochement structures scolaires notamment par le développement du CLAS élémentaire Volonté de créer une commission municipale extra-scolaire. Constat d'une paupérisation des établissements scolaires et également fait par le personnel de cantine. Volonté de ne pas officialiser les missions envers les 18/25ans.	
Emploi / insertion / mobilité	Favoriser l'insertion professionnelle et sociale	Semaine de l'emploi / forum emploi Action parrainage emploi – espace jeunes (T) Chantiers éducatifs / rémunérés Jeunes citoyens mobiles (T) – actions de bénévolats Locauto / locamob Coopérative jeunes de services (T) Atelier numérique et emploi – EPI	Bourse aux permis (CCVD) Pôle emploi Mission locale Circuit découverte des métiers (CCVD) Créa café (CCVD) CAP EMPLOI Commission mobilité CCVD	Travailler à la lisibilité des acteurs de l'emploi pour les habitants et les professionnels. Poursuivre le positionnement de l'EPI en tant que structure relais « emploi » Travailler dans une logique de projet, au par cas, ex de l'espace jeune.	
Cadre de vie	Améliorer le cadre de vie (requalifier les espaces publics et les espaces partagés)	Amélioration des espaces de vie : Opération volets (T) Services techniques (DC + Objectif nature) Requalification du centre-ville (espace public) GUP / Diagnostic en marchant Offre culturelle institutionnelle (médiathèque, cinéma, école de musique, etc.)	Manifestations associatives Une radio pour raconter la ville (RSF) (T) Offre culturelle associative, régulière et/ou événementielle (Nationale 7, les Bouviers, etc.) ou ponctuelle. Bailleurs sociaux	Travailler à l'animation du cadre de vie / des espaces publics (le lien social au service de l'amélioration du cadre de vie)	

EVS – Orientation 4 06/02/19

<u>Présents</u>: Élus : YD ; CJ ; HF - Agents: JC ; OV ; JB

CR des échanges :

CJ s'interroge sur certaines missions portées par le CCAS, à savoir les jardins familiaux (administration de l'association) et l'accessibilité. Le CCAS est-il la bonne porte d'entrée?

Pour YD, historiquement l'accessibilité était au ST. L'organisation de la semaine du handicap apparait comme le volet social de la commission accessibilité. Les autres aspects sont davantage techniques (ERP, accès PMR...) ou administratifs (secrétariat de la commission).

Plus globalement, cet exemple renvoie à la question du « cœur de métier » des services et aux interrogations exprimées par les services lors du COTECH Elargi du 31/01/19.

OV pose la question : ne faut-il pas se recentrer sur les missions socles – « cœur de métier » – avant se projeter sur de nouveaux projets ?

Parentalité

Lors du COTECH élargi, la parentalité est apparue pour les services comme une thématique prioritaire. Les méthodologies de projets doivent être conçues en fonction des publics. Des « entrées » comme la réussite éducative ou des activités parents-enfants seraient à privilégier.

Pour Hanna Fauriel, effectivement le CLAS est une action prétexte. Cette action touche autant les parents que les enfants. La participation des parents est une condition indispensable. La parentalité apparait également pour l'élue comme un objectif à afficher.

De plus, des actions connexes comme « agir ensemble » permettent de renforcer les liens avec les parents. Cette action est d'ailleurs l'exemple d'une complémentarité entre une action de droit commun (CLAS) et le contrat de ville.

OV précise qu'il n'y aura pas suite à l'action « agir ensemble » afin de mobiliser les énergies sur le développement du CLAS élémentaire.

L'action « sportif et citoyen » est évoquée comme action possible dans le cadre du contrat de ville. OV précise que toutes ces actions nécessitent du temps et qu'au vu des projets en cours, des arbitrages sont nécessaires. Le projet relatif au CLAS à destination des élèves des écoles élémentaires demande la mise à disposition de 5h par agent par semaine (hors vacances scolaires). Le développement du CLAS élémentaire entrainera/ entrainerait la fermeture de l'espace jeune le mercredi matin sur un temps initialement dédié à l'accueil des jeunes et à la coordination.

JB demande que l'action CLAS élémentaire (6-12 ans) puisse se mettre en lien avec le lieu d'accueil enfant-parents (LAEP – 0-6ans) de la CCVD qui se déroule également le mercredi matin. Une « continuité » ou complémentarité des actions pourrait être inscrite dans le projet social, à minima par des communications croisées.

Pour HF, l'action CLAS a permis aux services de mobiliser de nouveaux publics et de se rapprocher des parents. La participation ponctuelle d'autres services comme le CCAS à cette action pourrait être bénéfique.

Articulation Contrat de Ville - EVS

CJ résume ses discussions avec les instances de la CCVD sur la poursuite du contrat de Ville.

Par ailleurs, l'Etat par l'intermédiaire de la déléguée du préfet a fait la demande d'un poste d'adulte relais pour accompagner les actions du contrat de ville. Ce poste serait cofinancé par l'Etat à hauteur de 90%, essentiellement sur des missions de médiation

auprès des habitants du QPV. Les critères d'éligibilité sont stricts (profil de l'agent et missions).

Pour CJ, ce poste, s'il se concrétise, serait porté par la CCVD et permettrait de renforcer un certain nombre d'actions.

Rapprochement CCAS - EPI

CJ souhaite que l'EVS puisse permettre de coordonner l'action du CCAS et de l'EPI-MSAP. Certaines demandes pourraient être traitées à l'EPI notamment pour les personnes les plus autonomes et inversement. La question des postures d'accompagnement est posée entre accompagnement renforcé et autonomie des publics.

Cependant, toutes les demandes « sociales » peuvent être traitées sans accompagnement. L'autonomie peut être un objectif vers lequel tendre.

OV demande que la future fiche de poste de l'animateur/médiateur numérique intègre des liens fonctionnels et opérationnels avec le CCAS.

CJ souhaite, de manière générale, que ce poste soit transversal et « pivot » au fonctionnement des autres services. De plus, la personne qui sera embauchée bénéficiera de toutes les formations MSAP (CAF, CARSAT, CPAM, Pôle emploi). CJ précise cependant que ce n'est pas un profil technique « numérique » ou « social » qui est principalement recherché mais un profil « animation » compte tenu d'une forte capacité à travailler / à mobiliser des publics différents.

OV revient sur les besoins de lisibilité des actions à vocation sociale, tant pour les professionnels que les usagers (cf. COTECH élargi du 31/01/18). Un travail sur les enseignes des différents services pourrait être réalisé ainsi que sur des supports de communication (interne et grand public) pour répondre à une question simple : qui fait quoi ?

Par ailleurs, l'agrément espace de vie sociale ne doit pas créer de confusions supplémentaires (l'EVS n'est pas un lieu mais un projet). Il est acté d'inscrire « la communication et l'information » comme un axe de travail à part entière du projet social.

Cadre de vie et lien social

JB résume les discussions : le lien social au service de l'amélioration du cadre de vie / le cadre de vie qui favorise le lien social.

HF verrait des liens fonctionnels avec certaines structures institutionnelles comme l'école de musique et les crèches qui cherchent à développer des projets. Les associations seront également à mobiliser sur des projets concrets.

YD évoque la demande récente d'un habitant de bénéficier d'une parcelle de terrain pour un projet de permaculture. Cette personne a sollicité trois élus et plusieurs agents pour présenter son projet.

JB pose la question de la porte d'entrée pour étudier les demandes/projets des habitants ou des associations et celle de l'accompagnement éventuel. Quelle procédure suivre aujourd'hui ?

Pour les élus présents, s'il s'agit d'une association la personne doit être orientée vers l'élue en charge des associations. S'il s'agit d'un habitant, la personne doit s'adresser à l'élu compétent en fonction de sa demande.

JB propose qu'un agent soit positionné dans un rôle d'interface (remonter les demandes) et en fonction des réponses, dans un rôle d'accompagnement.

Enfance-jeunesse

L'axe enfance-jeunesse fait consensus autour du binôme prévention/espace jeune. JB pose la question de la place du service animation des moins de 13 ans. Le principal frein évoqué au rapprochement des deux services est celui de la tarification (cf. COTECH 31/01/19).

HF est d'accord avec le constat des services. Effectivement l'ACM (accueil collectif de mineur) était un lieu ouvert plus largement aux familles. Aujourd'hui à cause de l'augmentation des tarifs, on observe un changement de fréquentation.

OV relaie les informations transmise par Sylvie Reynaud: 80% des familles de l'ACM ont un QF supérieur (équivalent à deux SMIC). Il précise que le changement de tarification a engendré une baisse de fréquentation durant l'été mais que les vacances de toussaint furent complètes. De plus, il apparait que les bons VACAF ne sont pas une incitation suffisante.

HF précise que les tarifs ont augmenté mécaniquement du fait de l'augmentation des charges de personnel.

OV rappelle que les dépenses de personnel sont liées à des ratios d'encadrement. On peut baisser l'effectifs des agents mais cela entraîne automatique une baisse de notre capacité d'accueil.

CJ s'interroge sur les solutions à apporter à ce problème. Le choix politique actuel est de ne pas avoir un service déficitaire, contrairement à la piscine ou la cantine.

OV rappelle que c'est le choix qui a été fait à travers l'augmentation des tarifs : l'usager a été sollicité en lieu et place du contribuable.

Plus concrètement, sur les liens avec le service animation des moins de 13 ans, le projet CLAS élémentaire pourrait permettre de capter des publics nouveaux, comme cela a été le cas avec le CLAS collège pour l'espace jeune et la prévention.

Emploi / Insertion

JB rappelle les premières orientations qui se dessinent sur l'axe :

- Travailler à la lisibilité des acteurs de l'emploi pour les habitants et les professionnels.
- Poursuivre le positionnement de l'Epi en tant que structure relais « emploi ».

 Travailler sur des projets spécifiques « emploi » au cas par cas, comme par exemple le projet de parrainage entre l'espace jeune et Pôle emploi

Lecture publique

S'ensuit une discussion sur la possibilité d'intégrer un projet de bibliothèque hors les murs : en effet il est possible de proposer des lectures en certains lieux, à l'extérieur, en période de beau temps. L'idée est d'amener le livre à des publics qui sont éloignés de la culture. Cela peut leur permettre par la suite de franchir le pas et de venir à la médiathèque. Pour atteindre le public ciblé, ce projet nécessite un travail entre les services, entre la médiathèque et la prévention ou l'espace ieune.

La rencontre se conclue sur la présentation des prochaines étapes de la démarche :

Semaine 7 - Comité technique : présentation d'un première architecture du projet social

Semaine 8 – présentation exécutif des avancées de la démarche

Semaine 7 à 10 – rencontre des partenaires institutionnels (ETAT, DAH, CCVD, CMS...)

Ateliers thématiques pressentis

- enfance / jeunesse sous l'angle de la réussite éducative, davantage à destination des professionnels
- lien social / cadre de vie, ouvert « plus largement » aux habitants et associations du territoire.

Espace de Vie Sociale (EVS)

ATELIER n° 1 : enfance, jeunesse et famille Réunion du 11 avril 2019 - Compte rendu

<u>Présents :</u> cf. feuille d'émargement <u>Absents et excusés</u> : Mme Lombard (CAF), Mme Giffon (dir. Ecole élémentaire J. Ferry), Mme Montolieu (dir. Ecole élémentaire JJ Rousseau), Mme Brochard (DAH, responsable de l'agence de Crest), M. Montagnon (RERS et alphabétisation), M. Basileu (agent de développement).

Mme Catherine Jacquot, élue référente de l'EVS, adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes ce soir pour ce premier atelier en lien avec l'espace de vie sociale (EVS).

Mme Catherine Jacquot demande à Olivier Venet, directeur du service socioculturel (ex régie socioculturel) et co-coordinateur du dispositif, de présenter un diaporama sur la démarche EVS de la commune de Loriol : après avoir rappelé la genèse du projet, M. Venet rappelle le cadre de la commande politique. Il s'agit notamment d'anticiper l'extinction du contrat de ville et de poursuivre la réflexion audelà du quartier prioritaire et sur le long terme.

A propos du contrat de ville, Catherine Jacquot rappelle qu'il a été mis en place sur la base d'un constat, chiffré, sur la précarité forte d'une partie de la population sur certains secteurs de la commune. Ce contrat de ville qui doit s'achever en 2020 a été prolongé jusqu'en 2022. Néanmoins l'intérêt de l'EVS consiste à étendre une démarche à caractère sociale à l'ensemble du territoire et à l'ensemble de la population de Loriol.

Mme Hutter, déléguée du préfet de la Drôme, souligne, en effet, que les actions réalisées dans le cadre de la politique de la ville (contrat de ville) peuvent être élargies à l'ensemble du territoire de la commune grâce à ce type de démarche, en l'occurrence à travers un EVS.

M. Venet poursuit la présentation du dispositif en précisant que l'EVS de Loriol n'est pas une structure ou un service mais un mode d'organisation autour de priorités définies par les élus et une démarche en mode projet qui concerne plusieurs services.

M. Jacques Malsert demande qui pilote le projet techniquement et politiquement.

Olivier Venet précise qu'il le coordonne avec Jordan Basileu mais ce dernier en est le référent principal ou premier. Mme Hanna Fauriel précise que la mise en place de l'EVS permettra de coordonner les services concernés en facilitant la communication entre eux. HF souligne qu'un certain nombre d'actions qui s'inscrivent dans le cadre d'un EVS existent déjà, l'idée étant donc de renforcer la coordination entre les services pour être plus efficace au regard des objectifs à atteindre. Cette organisation de l'EVS, sous cette forme, en mode projet, est une première!

Catherine Jacquot ajoute que ce mode de fonctionnement est original : il s'agit de piocher dans les capacités/ressources de chaque service afin de mieux répondre aux attentes de la population.

Olivier Venet rappelle donc que les services concernés sont en priorité ceux du premier cercle à savoir l'agent de développement social et urbain (Jordan Basileu), l'EPI, le CCAS, la prévention et l'ex régie socioculturelle en particulier les deux services de l'animation.

Catherine Jacquot précise que chaque service garde ses missions « socle » mais que le travail de chacun s'inscrit désormais dans une démarche collective à travers les objectifs de l'EVS.

Olivier Venet poursuit la présentation en soulignant que le projet social doit permettre de définir des orientations qui seront inscrites dans un projet social. Ces orientations prendront en compte l'existant qui est donc susceptible d'être reconduit en totalité ou en partie mais aussi de priorités nouvelles qui peuvent donc déboucher sur des actions nouvelles, la réflexion étant conduite à moyens constants ce qui peut déboucher sur une nouvelle organisation et/ou un redéploiement des tâches de certains services et/ou agents.

Jacques Malsert attire l'attention des membres de l'assemblée sur le fait que cette valeur ajoutée, cette contribution de chacun à des missions nouvelles va engendrer un temps de travail en plus sans moyens supplémentaires.

Catherine Jacquot note que la CAF soutient financièrement cette action, avec un financement en partie fléché sur la coordination (le poste de Jordan).

Olivier Venet fait état d'une somme de 21000 euros que la CAF versera à la collectivité au titre de l'EVS, avec un calcul au prorata cette année compte tenu de la date de démarrage effectif de l'EVS.

Jacques Malsert se demande pourquoi la régie socioculturelle n'a pas été utilisée comme structure support pour piloter cet EVS ?

Catherine Jacquot indique que l'EVS ne concerne pas qu'une structure, l'EVS est un projet de territoire dont l'objectif consiste à travailler sur l'ensemble des espaces publics, c'est un lieu de rencontre de tous les services avec la population. Au-delà des services déjà cités, les services techniques, l'urbanisme et d'autres services de la commune peuvent être sollicités et donc contribuer à la réussite de ce projet. L'EVS doit permettre d'aller chercher les ressources humaines, les compétences, là où elles sont. Actuellement chacun travaille de son côté, l'idée est donc de mettre en place une synergie, un travail en commun. Par exemple, sur le marché de la cantine, on s'est rendu compte qu'on payait plusieurs fois certaines actions. Catherine Jacquot prend l'exemple des animations autour du « bien manger » que l'on a cherché à mettre en place alors que le cahier des charges dudit marché prévoir ce type d'animation!

Jacques Malsert demande si une formalisation du budget a été réalisée sur ce projet? En augmentant le champ d'action au-delà du périmètre contrat de ville, on peut s'attendre à ce que la commune doive faire face à de nouvelles dépenses dont celles en lien avec la NBI (nouvelle bonification indiciaire) : l'EVS va de fait accroître le nombre d'agents éligibles !

Catherine Jacquot note que les ressources de la commune ne sont pas extensibles à l'infini, le contrat de ville continue à être financé. Le projet d'un CLAS étendu aux élèves des écoles élémentaires compte parmi les projets phare de l'EVS, il sera financé par ailleurs par la CAF. L'EVS, ce projet de territoire, est un nouveau challenge, il faudra aussi aller chercher d'autres financements.

Olivier Venet note que les projets inscrits dans le cadre de l'EVS, existants ou nouveaux, seront clairement identifiés et chiffrés. Ce budget EVS sera intégré au projet social que nous dévons remettre à la CAF autour du 20 mai. Quant à la NBI contrat de ville, elle ne concerne que les agents qui interviennent dans le périmètre dudit contrat et/ou qui travaillent en priorité avec les publics issus de ce périmètre. Il n'y a pas de NBI en lien avec un EVS.

Catherine Jacquot insiste sur le fait qu'il faut être inventif, d'où l'intérêt de cette réunion, de cet espace de collaboration afin de partager des idées, des projets, avec un maximum de partenaires.

Mme Hutter assimile ce projet à « un laboratoire d'essai », l'enjeu de l'EVS rejoint celui du contrat de ville qui consiste à sortir les populations en difficulté du quartier, de créer du lien, etc.

Catherine Jacquot opine et prend l'exemple de l'opération « volet » qui s'est étendue à l'échelle intercommunale. Cette action qui mobilise les habitants à peu de frais a favorisé les rencontres, les gens ont pu échanger.

Jacques Malsert demande si les actions intégrées actuellement au contrat de ville vont basculer vers l'EVS, notamment sur un plan budgétaire? Il s'interroge aussi sur le rôle du conseil citoyen, sa capacité à porter le projet, à coordonner? Quelle sera la mission de ce conseil?

Catherine Jacquot rappelle la raison d'être du conseil citoyen, sa mise en place dans le cadre du contrat de ville. S'agissant de l'EVS, le Conseil citoyen aurait pu être en théorie l'instance porteuse de l'EVS mais en réalité c'est plus compliqué car ses membres (6/7 personnes), des personnes volontaires, n'ont pas forcément le temps ni les compétences techniques pour élaborer ce type de projet.

Jacques Malsert s'interroge sur les prérogatives du conseil citoyen.

Mme Hutter note que le conseil citoyen peut être un relais, il peut faire passer des messages, éclairer, ouvrir des pistes... Catherine Jacquot rappelle que le conseil citoyen est lié au contrat de ville et donc à son périmètre ce qui ne l'empêche pas d'intervenir sur des projets plus larges.

Olivier Venet que la mise en place de l'EVS peut s'appuyer sur l'existant, le Conseil citoyen peut être consulté ou sollicité dans le cadre d'ateliers thématiques...

Jacques Malsert s'interroge sur les ressources que Jordan va pouvoir mobiliser, sur qui va-t-il pouvoir s'appuyer?

Catherine Jacquot rappelle que le forum avait permis de mobiliser de nombreuses personnes qui ont pu s'exprimer. Cette expérience a été très enrichissante. Il faut donc continuer à aller chercher et à faciliter la prise de parole des habitants.

Olivier Venet poursuit la présentation du diaporama et rappelle les 3 thématiques prioritaires prédéfinies :

- ⇒Renforcer l'accès aux droits, la médiation et l'inclusion numérique et accompagner toutes les démarches d'insertion professionnelles et/ou sociales
- ⇒Favoriser le lien social, l'amélioration du cadre de vie et de la citoyenneté
- ⇒Accompagner l'enfance/jeunesse et les familles (thème axé sur la réussite éducative)

Olivier Venet termine la présentation en ouvrant la discussion autour des **questions en rapport avec le thème de cet atelier :**

- ⇒Accompagner la réussite éducative des enfants et des jeunes ?
- ⇒Projet d'école et projet de territoire, quels liens ?
- **⇔**Comment travailler avec les parents ?
- ⇒Rendre les jeunes acteurs de projet ?

Pour prendre un exemple, Olivier Venet évoque le thème de l'enfance, jeunesse et des familles et d'une déclinaison de ce thème à travers une action nouvelle : la mise en place d'un CLAS en direction des élèves des écoles élémentaires, et dans un premier temps, aux CM1 et CM2 pour

faire lien avec le CLAS ouvert aux collégiens. Olivier Venet insiste sur le fait que le CLAS est bien plus qu'une aide aux devoirs.

M. Norzed Rebahi rappelle que cette action d'accompagnement à la scolarité permet étroitement tous les acteurs d'associer concernés (jeunes, parents et éducation nationale) pour un seul et même objectif : la réussite éducative. Norzed Rebahi revient sur l'organisation actuelle du CLAS collège : il concerne 18 jeunes qui participent aux séances proposées 3 fois par semaine, les mardis, jeudis et vendredis (en période scolaire). Le taux d'absentéisme est quasiment nul. Les progrès sont visibles notamment en matière de comportement et d'acquisition de compétences scolaires. Le développement du CLAS a également eu un impact sur l'activité de l'Espace Jeune avec une fréquentation plus importante de la structure par les filles. l

M. Moshen Amara note que la mise en place des repas partagés, dans le cadre du CLAS, favorise la rencontre de tous les acteurs, jeunes, éducateurs, parents et enseignants. On travaille sur le quotidien (comment faire son sac, comment noter ses devoirs correctement, etc.), la mixité est aussi favorisée. Les enfants sont volontaires et heureux de participer à cette action.

Mme Villechaise, Principale du collège D. Faucher de Loriol, rappelle qu'il n'est pas toujours facile de faire venir les parents au collège. Le CLAS est un espace de rencontre qui permet à l'institution - le collège – d'aller vers les parents et les jeunes. D'ailleurs certains enseignants se sont rendus aux repas partagés.

Jacques Malsert demande qui est l'élu référent sur le projet CLAS ? Quid du rôle de l'adjoint aux affaires scolaires ?

Hanna Fauriel rappelle que c'est elle qui est l'élue référente de cette action, portée par les animateurs de l'espace jeune et les éducatrices de la prévention. Cela fonctionne très bien en l'état.

Norzed Rebahi pense que la réorganisation d'ensemble, suite à disparition de la régie, peut

permettre d'associer différents services mais aussi différents élus dont M. Jean-Pierre Maçak.

Jacques Malsert s'interroge justement sur l'organigramme interne : quel est-il ? La suppression de la régie aurait dû être anticipée et se traduire dans la foulée par une nouvelle organisation. De la même manière la mise en place de l'EVS doit renvoyer à une organisation précise, il faut s'appuyer sur des référents clairement identifiés ! Quel est le rôle des uns et des autres ? En outre on parle de mutualisation mais sans budget supplémentaire quels sont vos marges de manœuvres ? Qu'en est-il du rôle des associations ? Beaucoup de questions restent en suspens.

Catherine Jacquot note que la nouvelle organisation sera bientôt arrêtée. Les élus référents concernés travaillent ensemble, il est logique que Mme Fauriel qui chapeaute le périscolaire travaille sur le CLAS et qu'elle soit aussi associée à l'EVS. Cependant, les choses peuvent être amenées à changer.

Le débat se poursuit autour de la parentalité.

Hanna Fauriel évoque le rôle de la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) en la matière.

Mme Silvioli (CCVD, le passage) opine et rappelle que l'étude de cette thématique a été élargie au-delà de Loriol, notamment avec Livron et les communes de la CCVD.

Catherine Jacquot note en effet qu'un certain nombre d'acteurs sont intervenus sur cette thématique mais qu'il est parfois difficile de percevoir l'aboutissement concret du travail réalisé sur ce thème.

Olivier Venet s'interroge sur les pistes à explorer pour mieux toucher les parents, les intégrer à la réflexion et répondre à leurs attentes. Le CLAS est une bonne porte d'entrée.

Jacques Malsert évoque le rôle du CISPD et les « petits déjeunés partagés de Rousseau » qui semblaient intéressants mais n'existent plus.

Mme Elodie Monteil revient sur la difficulté des parents à s'exprimer, l'action s'est essoufflée notamment avec le départ de Christine Ponson (ex directrice de l'école maternelle JJ Rousseau) Jacques Malsert insiste sur la volonté politique de mener et continuer des actions de ce type en y mettant les moyens. Une expérience comme celle-ci aurait dû être relayée.

Mme Elodie Monteil évoque la nécessité d'avoir un espace dédié aux parents, où la parole de ces derniers est accueillie (où ils peuvent éventuellement exprimer leur souffrance librement, en confiance, sans avoir peur du jugement). L'association « part'âge » peut apparaître comme une alternative.

Mme Lara Huet (association Part'âge) rappelle le fonctionnement de l'association (adhésion, etc.) et ses actions notamment celle mise en place une fois par mois, le mercredi après-midi, de 14h00 à 18h00. Des ateliers créatifs et des jeux sont proposés. Des ateliers sur la gestion des émotions ont été organisés. Il y aura un festival en guise d'aboutissement, en juin, sur ce même thème.

Mme Françoise Olivier-Henry (école Saint François) note que l'école St François travaille aussi sur les émotions et qu'un partenariat pourrait avoir lieu.

Mme Silvioli (CCVD) regrette qu'il n'y ait pas assez de lien entre les intervenants qui agissent autour de la parentalité, il semble nécessaire de communiquer davantage. L'EVS a son rôle à jouer.

Norzed Rebahi note qu'à travers le CLAS un voyage à Paris a été organisé, les mamans ont largement répondu présentes et sont partis avec les jeunes. Les papas sont donc restés à la maison! Cela est un message fort dans le sens où ces mamans n'ont pas l'habitude de partir longtemps et loin du domicile. Cela reste une expérience enrichissante à la fois pour elles – elles se sont appropriées le projet - et pour les pères placés dans une position (parentale) différente de celle qu'ils ont l'habitude d'avoir.

Mme Hutter invite à réfléchir à cette notion de parentalité souvent très floue, notamment sur la place des parents dans d'éducation des enfants. En effet, pour revenir sur la place du père, ce dernier ne doit pas être seulement perçu comme l'incarnation de l'autorité mais il doit aussi jouer un rôle dans l'éducation de ses enfants (sensibilisation au sport, à la culture, etc.).

Catherine Jacquot ajoute que cette notion de parentalité est parfois difficile à appréhender dans le contexte actuel, au regard de structures familiales diverses et variées.

Mohsen Amara note qu'il est possible de rendre les jeunes et les parents acteurs de certains projets à partir du moment où il y a une structure identifiée. A défaut cela semble plus difficile. Fort de ses expériences passées, Mohsen Amara souligne l'importance d'un référent famille. C'est ce référent qui créé une relation de confiance avec les parents. En outre, en termes de méthodes, il faut que les propositions viennent d'en bas si nous voulons impliquer les jeunes et/ou les parents. Mohsen Amara prend l'exemple de l'association Oasis basée à Valence : à partir des propositions des parents, elle a organisé un voyage au Maroc. Les parents se sont donc mobilisés et ont réalisé un certains nombres d'actions pour financer ce voyage. Sans l'association Oasis, il est clair que le projet n'aurait pas eu lieu. L'EVS n'étant pas une structure à proprement dit on peut s'interroger sur son champ d'action et donc ses limites.

Catherine Jacquot : note que l'enjeu est bien là, avec des moyens limités, comment s'approprier un projet ?

Julie Cauvin (CCAS) évoque les ateliers de cuisine qu'elle organise dans le cadre du CCAS une fois par mois. Ces ateliers, en dehors de la question d'une meilleure alimentation, bio et locale, ont pour but de réunir des gens, de favoriser les rencontres intergénérationnelles, de créer du lien social. Les gens mettent leurs compétences en avant et sont acteurs de ce qu'ils font.

Olivier Venet rappelle les liens qu'il peut y avoir aussi entre les projets d'écoles et le projet éducatif de territoire. Il rappelle qu'un premier pas avait été fait en ce sens, à l'époque de la réforme des rythmes scolaires avec la rédaction d'un PEDT (projet éducatif de territoire) mais qu'il n'y a pas eu de suite avec l'arrêt de l'expérience et le retour de la semaine à 4 jours.

Yohan Tavan, responsable du service animation des moins de 13 ans, note que des échanges réguliers existent déjà entre les écoles et le périscolaire du fait même de l'utilisation des mêmes locaux. Par ailleurs il semble nécessaire d'avoir le même discours avec les enfants dans la mise en place des règles de vie, d'avoir des règlements qui sont axés sur des valeurs pédagogiques relativement proches...

Mme Marianne Grenouillet (dir. Ecole maternelle J. Ferry) évoque une action commune à travers l'entretien du jardin de l'école J Ferry qui est assuré, pendant la période estivale, par les animateurs ou certaines actions menées par les enseignants (exemple de la semaine dédiée à une couleur) relayées/reprises par l'équipe d'animation.

Mme Françoise Olivier-Henry (école Saint François) note aussi que des liens plus réguliers pourraient avoir lieu entre l'école St François et le périscolaire (par exemple sur la différence) ou encore avec des associations.

Mme Myriam Simonet (conseil citoyen) pense qu'un travail commun pourrait être fait sur les déchets au sein des établissements scolaires

Jacques Malsert pense que les associations dont Grain de Sel peuvent intervenir sur ce type de projets.

Mme Myriam Simonet (conseil citoyen) évoque l'utilisation d'un outil numérique ensemble ici.fr

Catherine Jacquot rappelle que cet outil s'appelait auparavant maresidence.fr, la commune était adhérente. Cet outil permet de mettre en réseau des habitants, des commerçants, des associations. Il permet d'échanger des services. Il peut être pertinent dans le cadre d'un EVS (sur le volet « mise en relation des habitants »).

Catherine Jacquot relance sur la question des appels à projet, sur les actions que l'on peut mettre en œuvre ?

Mme Myriam Simonet (conseil citoyen) évoque la nécessité d'améliorer les espaces publics, les terrains de jeu. En effet, il semble important d'apporter une attention toute particulière aux espaces extérieurs, à des lieux de partage, notamment pour la population qui a peu de moyens et qui vit en appartement.

Catherine Jacquot note que ces questions en rapport avec le cadre de vie feront l'objet d'un autre atelier, toujours dans le cadre de l'EVS.

Jacques Malsert interroge la municipalité sur les suites données au forum organisé début 2018 à la SDF?

Catherine Jacquot évoque des pistes sur la parentalité, la mise en place d'un livret parent/enfant.

Hanna Fauriel revient sur la nécessité de réfléchir ensemble pour trouver des pistes, des réponses.

Quelqu'un note qu'il y a peu de parents à cette réunion.

Hanna Fauriel note qu'il y en a un.

M. Courthial (représentant des parents d'élèves) indique qu'il est difficile de s'engager pour des parents qui n'ont pas toujours l'impression d'être écoutés. Les retours aux questions ou demandes des parents sont souvent négatifs au motif des contraintes budgétaires! Les gens se fatiguent!

Olivier Venet rappelle qu'une commission municipale extrascolaire a été mise en place pour organiser les échanges entre les parents et la municipalité. Il y a une réunion demain soir...

Jacques Malsert note que le projet EVS n'est tout de même pas facile à appréhender!

Catherine Jacquot rappelle que ce projet a été présenté à la majorité et qu'il est en effet plus difficile à saisir qu'un agrément centre social porté par une structure clairement identifiée. Il va donc falloir faire preuve d'imagination, de créativité. S'agissant du cadre de vie, de gros efforts financiers ont été faits (cf. travaux du Parc Gaillard, de la place de l'Église).

Le débat se poursuit, un intervenant regrette l'absence d'outils d'information à donner aux familles, outil qui permettrait de faire état de toute d'offre de services présents sur le territoire. Il est une nouvelle fois question de la nécessité de savoir qui fait quoi, d''avoir des référents.

Catherine Jacquot rappelle qu'il existe de nombreux outils d'information comme les pochettes sur l'offre associative, les plaquettes des différents partenaires... quant à la nouvelle organisation voulue par la municipalité, elle va très prochainement prendre forme à travers un nouvel organigramme. Il reste à dénommer le pôle ou le service concerné: sera-ce simplement le service à la population? Ce service sera dirigé par Olivier Venet qui chapeaute également le CCAS et l'EVS.

Olivier Venet note que l'agent coordinateur de l'EVS est Jordan Basileu, c'est lui la porte d'entrée de l'EVS. Il fera le lien entre le contrat de ville et l'EVS.

Jacques Malsert demande quand le projet sera présenté au conseil municipal ?

Olivier Venet note qu'une délibération relative à l'EVS est prévue, elle porte sur la convention établie entre la commune et la CAF notamment pour le versement d'une prestation de service dédiée.

Catherine Jacquot informe que le projet sera lors du prochain conseil, le 06 mai.

Fin de la réunion

Atelier thématique : Lien social et cadre de vie 24/04/19

Présents

Cauvin Julie (CCAS); Mantel Anne (prévention spécialisée); Courtial Ghislain (représentant des parents d'élèves); Thunot Didier (conseil citoyen et Grain de sel); Ferwerda Heleen (EPI Lo); Jacquot Catherine (Adjointe au Maire); Targat Arnaud (conseil citoyen); Basileu Jordan (contrat de ville)

CR des échanges :

Présentation du projet d'agrément « espace de vie sociale » – Powerpoint.

• Accompagner les initiatives des habitants ?

Arnaud Targat prend l'exemple de l'initiative de trois jeunes loriolaises sur le nettoyage du centre-ville. Il évoque la difficulté de communication mais surtout insiste sur l'initiative positive. Comment la repérer, comment l'accompagner, lorsqu'elle est peu visible ? Par ailleurs, ces initiatives, de manière générale butent sur la mobilisation des habitants.

Catherine Jacquot précise que des moyens de communication sont mis à disposition par la ville.

La question de la connaissance de ces moyens par les habitants est posée, également celles des services existants qui peuvent être de relais audelà de la communication (accompagnement de projets, mobilisation public, ...)

Julie Cauvin interroge la porte d'entrée unique pour un habitant « lambda ».

Ghislain Courtial précise que pour aller voir la mairie, il faut connaître ce qu'elle propose en termes d'accompagnement.

Arnaud Targat propose de créer de temps conviviaux qui invitent largement les associations et les habitants pour présenter les initiatives, les idées de projets et les aides éventuelles. Ces rencontres pourraient être portées par le conseil citoyen.

Heleen Fewerda insiste sur la nécessité d'aller vers les habitants. Diffuser l'information dans les différentes structures ou services est un préalable mais cela n'est pas suffisant. Des actions « hors les murs » sur l'espace public apporteraient de la visibilité.

En conclusion de cette première question, Jordan Basileu présente les moyens financiers disponibles pour accompagner les projets: les subventions annuelles communales, celles du contrat de ville et le fond de participation des habitants.

• Créer des espaces de rencontres avec les habitants et les associations

Le conseil citoyen a réfléchi précédemment à cette question. Il faut aller à la rencontre directement des habitants dans leurs quartiers. L'exemple est pris d'un bus comme outil et espace d'animation mobile permettant d'attirer les habitants.

Didier thunot s'interroge sur la capacité des associations à mieux travailler entre elles. Egalement sur la capacité des associations à intégrer des nouveaux adhérents en cours d'année. En ce qui concerne les habitants, il poursuit en pointant la difficulté de mobilisation qui se retrouve également dans les quartiers au sein des copropriétés. Pour lui, il existe des espaces de rencontre qui pourraient être davantage mis en avant comme la maison pour tous

Catherine Jacquot s'interroge sur les besoins : est-ce qu'il manque un lieu, des événements centralisés ou sur les quartiers, un accompagnement ? De ces besoins découlent des réponses différentes.

Ghislain Courtial témoigne de son expérience en tant que membre du judo. L'association ne dispose pas de lieu pour rencontrer les habitants ou pour communiquer. Les cours sont des lieux de pratique et les parents ne font souvent que déposer les enfants. Les bénévoles quant à eux utilisent bien la maison des associations pour se rencontrer.

Catherine Jacquot explique que lors du forum annuel des associations, ces dernières font face aux publics et qu'il ne s'agit pas d'un temps de coopération entres elles. Il existe l'OML qui assure la coordination des associations sportives mais pour les associations non sportives, nombreuses et diverses, il n'existe pas d'espace similaire. De plus, les associations sportives disposent de l'événement « mérite sportif » pour se rencontrer.

Didier Thunot évoque l'idée d'une rencontre 1 fois tous les deux ans pour échanger sur les activités respectives. Il prend l'exemple d'une association nouvelle, comme les Soeurcelleries, dont l'objet n'est pas explicite, et qui pourrait via un événement de ce type, être présentée.

Pour Jordan Basileu, la coordination des associations sportives est sans doute rendu plus simple du fait qu'elles proposent un service et certaines salarient ou rémunèrent des intervenants, au contraire des associations dites sociales ou solidaires.

Sur l'idée d'un événement, la commune a depuis 1 an mis en place des « working breakfast » / petit-déjeuner de travail à destination des commerçants et entrepreneurs. Ce modèle pourrait être appliqué aux associations sur un rythme et une forme à définir. Cela permettrait de présenter les nouvelles associations, certains services ou dispositifs portés par la ville.

• Associer les habitants à l'amélioration du cadre de vie ?

Pour Didier Thunot, l'amélioration du cadre de vie n'est pas qu'une question d'aménagement urbain, il faut tenir compte de nombreux critères dont l'ambiance, de la vitalité du commerce... L'opération volets fonctionne parce que ce n'est pas qu'un chantier mais également des rencontres entre habitants.

Catherine Jacquot s'accorde sur cette remarque. Elle a pu animer la semaine dernière une réunion publique de présentation des futurs aménagements de la place de l'église. Elle témoigne de l'intérêt des habitants et des riverains autour du projet. Catherine Jacquot porte une interrogation: faut-il systématiquement associer les habitants lorsque des aménagements sont prévus?

Pour Ghislain Courtial, cela est une bonne chose mais il faut être vigilant à bien fixer le cadre et ne pas créer de faux espoirs.

Arnaud Targat précise que les temporalités sont souvent longues et qu'elles créent souvent des incompréhensions de la part des habitants. Cela nécessite beaucoup de pédagogie.

Catherine Jacquot relate le projet de réaménagement du parc gaillard qui est issu d'une démarche participative. Le projet initié en 2015 est entré en phase opérationnel (travaux) l'an dernier. C'est un exemple réussi de consultation des habitants.

Heleen Fewerda, en tant que nouvelle professionnelle à Loriol, a été marqué par le nombre de commerces et vitrines vides ou délaissés dans le centre. Ce pourrait être un axe de travail mobilisateur pour les habitants.

Anne Mantel témoigne que les chantiers éducatifs portés par son service participent à l'amélioration du cadre de vie. Les jeunes prennent conscience du respect de l'environnement parce qu'ils sont confrontés aux incivilités (déchets, mégots, déjections). Elle évoque également l'initiative du CME qui invite au ramassage des déchets. C'est certainement un objet suffisamment pertinent pour être mobilisateur.

Catherine Jacquot réinterroge les espaces publics qui pourraient être davantage appropriés positivement par les habitants. La motte du Château est citée en cas d'école. Il est l'exemple d'un projet fortement soutenu financièrement pour sa restauration mais qui n'a pas été suffisamment investi par les habitants. Tant que les écoles étaient mobilisées et la municipalité investit pour faire des événements, cela fonctionnait. Mais la dynamique n'a pas été suivie.

Pour Ghislain Courtial, le site a une image négative, qu'il est difficile de faire disparaitre. Le site manque d'usage et d'équipements (tables et bancs)

Catherine Jacquot précise que la problématique aujourd'hui est d'arriver à garder le site propre et à lutter contre les incivilités. Les équipements ont dû être enlevés à cause des dégradations.

• Encourager le bénévolat, notamment chez les jeunes ?

Anne Mantel présente le projet « jeune citoyen mobile » qui permet à des jeunes suivis par le service de prévention d'effectuer des heures de bénévolat en échange d'une participation au code de la route/permis.

Elle témoigne des difficultés pour un jeune, lorsqu'il n'est pas membre d'une association sportive ou autre, de s'engager personnellement.

Cette année, le dispositif s'ouvre aux familles à faible revenu pour leur permettre de payer une partie de la licence sportive ou l'inscription à une activité culturelle... Elle précise également que l'action est financée via des subventions depuis 4 ans et qu'une réflexion est en cours pour trouver d'autres sources de financement.

Catherine Jacquot porte également cette interrogation. Il s'agirait de discuter directement avec les associations à partir de leurs besoins, sur un échange gagnant/gagnant. D'autres communes ont mis en place des dispositifs similaires.

Arnaud Targat pose la question de l'incitation. L'incitation créée la demande. Faut-il qu'elle soit systématique ? Didier Thunot fait remarquer que toutes les associations ont besoin de bénévoles.

Catherine Jacquot conclue la séance en précisant les impératifs pour le dépôt de la demande d'agrément. La méthodologie d'ouverture du projet au plus grand nombre va se poursuivre, notamment par la mise en place de groupes de travail.

Enfin le conseil citoyen est fortement intégré à la démarche, même si le périmètre est plus large que le cadre imposé par l'Etat pour la constitution du conseil citoyen, des articulations sont à trouver. Toutes les bonnes volontés sont invitées à y participer.

ANNEXE 3 Fiche enquête service par service

Grille entretien		
Service	Service de prévention spécialisée	
Description du service	Convention de partenariat 2016 entre le département de la Drôme et la ville de Loriol-sur-Drôme relative au dispositif de prévention spécialisée	
Texte de référence / cadre légale	Convention de partenariat 2016 entre le département de la Drôme et la ville de Loriol-sur-Drôme relative au dispositif de prévention spécialisée	
Elu référent	isabelle Jaubert	
Responsable hiérarchique	A. LOCATELLI	
Personnel (fiches de poste)	Anne MANTEL et Elodie MONTEIL (rédigé par les agents en 2015)	
orientations politiques	Déclinaison des objectifs du département (cadre de référence commun à tous les services de prévention spécialisée de la Drôme) Objectifs stratégiques (cf. doc synthèse) - Concourir à la socialisation, développer la citoyenneté et la vie sociale - Favoriser la réussite scolaire, et l'insertion professionnelle des jeunes - Accompagner la santé des jeunes - Prévention des conduites à risques - Renforcement des partenariats entre les acteurs Article 7 de la convention : Engagement de la Ville	
Document de référence	Cf schéma des objectifs stratégiques - opérationnels - action (synthèse)	
Description des missions ; actions significatives	Thématiques d'intervention : Emploi; santé; logement, parentalité, Education, Accès aux loisirs, Justice Accompagnement individuel au local ou au domicile Accompagnement individuel vers l'extérieur (vers l'emploi, la justice, la santé) Intervention dans les établissements scolaires et à l'extérieur des établissements (collège/lycée) Participation à des actions collectives de la Ville à l'initiative d'autres services Actions collectives (Chantiers éducatifs, sorties/séjours,	
Publics cibles (caractérisation)	Jeunes de 10 à 21 ans et leurs familles = publics cibles Jeunes de plus de 21 ans ayant été suivi par le service. Mais peu de nouveau suivi. Pas d'accompagnement nouveau pour les plus de 21 ans mais orientation vers d'autres acteurs Non limitation du périmètre d'action au QPV (inscrit dans convention) l'accompagnement des familles est centré sur les besoins de l'enfant	

Regard sur la demande sociale (besoins recensés / besoins perçus)	Environnement familial fragile, peu stimulant, constat d'une pauvreté culturelle voire "intellectuelle". Se traduit par des choix d'orientations et le "manque d'ouverture sur le monde". Le service constate des difficultés d'insertion sociale. les jeunes sont plus en rupture qu'on ne le croit. De nombreux parents refusent de voir cette réalité. de plus en plus d'enfants arrêtent leur scolarité en troisième et après plus rien. Niveau scolaire très faible pour la plupart de plus en plus de trouble du comportement "appropriation stratégique" de certains publics des dispositifs d'aides existants par opportunité notamment financière. Besoin d'orientation spécifiques vers des milieux adaptés pour certains jeunes et besoin de sensibilisation des parents (classe relais,) Demande d'aide administrative, d'aide à l'insertion pro, parentalité (jeunes mères), contraception, aide aux devoirs, justice.
Relations opérationnelles avec les services municipaux (hiérarchisation, si pas de lien le mentionner)	Espace Jeunes : relation de public (même jeune) ; partenaire sur l'action CLAS (complémentarité de mission) EPI : aide ponctuelle sur des journées grands publics (emploi; jeux vidéo) ; orientation des jeunes vers l'EPI. Contrat de Ville : partenariat de moyens (subvention, accompagnement au montage de projet) CCAS : accompagnement individuel sur situation notamment logement (volonté de plus de lien) / davantage de lien possible avec l'épicerie sociale - renforcement de l'axe SP-CCAS pour pallier l'indisponibilité du CMS. Bousculer le cadre pour plus de réactivité) Régie : relation fonctionnelle = même locaux Pas de liens avec les écoles (pas d'intervention / difficultés de positionnement car publics suivis à partir de 10 ans, ne concernerait donc que les CM2)
Partenariats (financiers = F et opérationnels = O) - hiérarchisation	F = Département ; CISPD ; ETAT O = CCVD (action sociale / jeunesse ; = Equipe AED (Action éducative à domicile) département

Difficultés rencontrées (quelles questions se posent aujourd'hui au bon fonctionnement de votre service)	Rattachement administratif non opérationnel. Isolement du service pas de regard extérieur (analyse de la pratique) comme pourrait l'être un chef de service Rencontre Elue référente bimestrielle Confusion dans les pratiques professionnelles entre prévention spécialisée et service animation Confusion entre prévention et prévention de la délinquance cf. difficultés à répondre aux demandes de "répression" sur des actes de délinquance. Equilibre à tenir en disponibilité/réactivité face aux demandes immédiates et les temps fixes (organisation de leur agenda)
Axes de travail nécessaires /questionnements	rapprochement espace jeune / prévention (prise en compte posture différente animateur / éducateur) Interrogation sur la création d'un pôle jeunesse - créer un cadre commun Renforcement de l'axe SP-CCAS pour pallier l'indisponibilité du CMS. Bousculer le cadre pour plus de réactivité)
Perspectives 2019/2020 du service	rapprochement espace jeune / prévention (prise en compte posture différente animateur / éducateur) exemple de DIE, prendrait la forme de réunion d'équipe pour échanger sur les situations des jeunes, à l'image du CLAS Travailler la complémentarité mutualisation du matériel et véhicules
Projection dans le cadre d'un EVS	formalisation de rencontre avec les acteurs communaux Plus d'interactions entre les services
Calendrier	Equilibre à tenir entre disponibilité/réactivité face aux demandes immédiates et les temps fixes (organisation de leur agenda). Le SP travaille beaucoup dans l'immédiateté /urgence pour être réactif aux demandes des publics. Nécessité donc de trouver une certaine souplesse / disponibilité
Regard sur les budgets	Dotation de 70 000 € du département jusqu'en 2020 pour le financement de 2 postes en ETP temps plein. Le service bénéficie d'une régie d'avance Le service ne bénéficie pas d'un budget de fonctionnement pour mettre en place des actions Le SP est dépendant des financements des dispositifs CISPD et Contrat de Ville pour mettre en place des actions.

Grille entretien		
Service	ex régie du secteur socioculturel	
Description du service	la commune de Loriol a confié à la régie du secteur socioculturel, établissement public local, la gestion d'activités culturelles et d'accueil en direction des enfants et des jeunes : le cinéma, la lecture publique (médiathèque et alphabétisation), l'accueil péri et extrascolaire (mercredi, petites et grandes vacances) des moins de 13 ans et accueil des 13/17 ans (espace jeune).	
Texte de référence / cadre légale	délibération du CM en date du 10 mars 2006 / cadre de réf. articles L2221-10 et R2221-1 du CGCT	
Elu référent	Hanna Fauriel, présidente	
Personnel (fiches de poste)	Le personnel de la régie comprend des agents titulaires (16) et contractuels en tant que de besoin (notamment pour le périscolaire et le centre aéré). Ce personnel est réparti en 5 filières compte tenu de la diversité des activités de la régie : filière administrative, filière sportive, filière animation, filière culturelle et filière technique.	
orientations politiques	Orientation quantitative: accueillir un public nombreux Orientations qualitatives: cinéma: classement art et essai et offre d'animation régulière / médiathèque: répondre à la demande du public (prêt) et offre d'animation régulière / services animations: service de prestation (accueil) dans le cadre de projets pédagogiques qui déclinent le projet éducatif + le projet CLAS collège de l'Espace Jeune.	
Document de référence	Pour les services de l'animation : un projet éducatif propre à chaque service; pour le cinéma : un projet d'établissement; pour la médiathèque : une convention de partenariat avec le département de la Drôme.	
Description des missions ; actions significatives	cinéma : programmation de films médiathèque : prêt de documents services de l'animation : accueil de loisirs (périscolaire et extrascolaire (centre aéré)) + CLAS pour l'espace jeune	
Publics cibles (caractérisation)	cinéma et médiathèque : tout public notamment un public familial à travers l'offre de service / services de l'animation : les 3/12 ans et les 13/17 ans / Espace jeune (CLAS) : public ciblé : parents et jeunes gens du collège D. Faucher dans la limite des places disponibles (18)	
Regard sur la demande sociale (besoins recensés / besoins perçus)	Suite aux discussions de 2018, on peut penser que les tarifs des services de la régie du moins de certains d'entre eux sont trop élevés (cinéma, périscolaire et centre aéré des moins de 13 ans).	



Relations opérationnelles avec les services municipaux (hiérarchisation, si pas de lien le mentionner)	le chargé de mission du contrat de ville (pour les fiches action du contrat de ville), la prévention spécialisée (avec l'espace jeune pour le CLAS et quelques sorties), le service informatique (tous services), le DGS et ses services dont la comptabilité et les RH (direction de la régie), les ATSEM et le personnel de cantine surtout à l'époque des TAP et du périscolaire du midi, les services techniques en tant que de besoin (pour le quotidien ou certains projets comme des manifestations publiques (ex. : fête de la régie) ou le réaménagement du canard sauvage).
Partenariats (financiers = F et opérationnels = O) - hiérarchisation	Partenaires financiers: la commune, la CAF, le CNC et les usagers des services. Partenaires opérationnels: la médiathèque départementale (prêt de documents et expositions), l'association les Ecrans pour le cinéma, l'Éducation nationale: écoles et cinéma, collège au cinéma, accueil des classes à la médiathèque, CLAS, sans oublier le quotidien dont le partage des locaux (périscolaire et centre aéré).
Difficultés rencontrées (quelles questions se posent aujourd'hui au bon fonctionnement de votre service)	La subvention de la commune est très importante : pour la médiathèque et l'espace jeune il y a peu ou pas de recettes "propres" quant au service animation des moins de 13 ans, compte tenu du souhait des élus d'accueillir tout le monde, il y a forcément un fort besoin en moyens humains : en effet ledit service propose des accueils déclarés (financés par la CAF) qui nécessitent de respecter des ratios d'encadrement et des prérequis en termes de formation (diplômes requis) Autre problème : solliciter davantage les usagers en augmentant les tarifs peut se heurter à un effet de seuil (contestation et effet d'éviction). Le maintien de la subvention de la commune à hauteur de 720 000 euros sur 3 exercices (2016, 2017 et 2018) a généré une forte pression sur les services avec un effet de ciseaux et une baisse des crédits alloués au titre du chapitre 011 (rappel : -19,08% en 2 ans).
Axes de travail nécessaires /questionnements	Si l'objectif est avant tout comptable il faudra revoir et redéfinir certaines priorités autrement dit supprimer ou réduire certains accueils et/ou services.
Perspectives 2019/2020 du service	Pour l'heure aucune orientation n'a été donnée aux ex services de la régie mais on peut penser que les éléments de continuité prévaudront au moins dans un premier temps; la suppression de la régie et donc son intégration au sein des services de la commune obéit à une commande Logique de mutualisation (des moyens) ce qui devrait déboucher sur un nouvel organigramme (en cours de finalisation) lequel doit privilégier les complémentarités (binômes; exemple : espace jeune et prévention spécialisée).
Projection dans le cadre d'un EVS	A travers la mise en place d'un EVS, travail de partenariat plus resserré avec la prévention spécialisée, l'EPI, le contrat de ville et le CCAS. Projets concrets susceptibles d'être mis en place : un CLAS en direction des élèves de l'élémentaire et une bibliothèque de rue (offre ambulante en direction des populations des QPV)
Regard sur les budgets	Dans le cadre du <u>BP 2018</u> , en fonctionnement, le budget principal a été voté en équilibre à hauteur de 918 659 €, le budget du cinéma à hauteur de 176 141 €. La subvention d'équilibre de la commune (720 000 €) a été répartie par service comme suit : 215 137 € pour l'administration générale (compte tenu de la refacturation des mises à disposition des agents de la commune : 95 238 €); médiathèque : 97 011 €; animation - 13 ans : 250 030 €; espace jeune : 97 192 €; spectacles : 1 850 €; cinéma : 58 780 €)

Grille entretien		
Service	EPI - Espace Public Internet	
	"L'évolution du développement de la structure témoigne d'un bilan résolument positif depuis la réorganisation de 2017 (arrivée de la nouvelle animatrice). L'EPI est aujourd'hui identifié par les habitants et les partenaires comme une structure source de développement et d'accompagnement social par le biais du numérique. Cela répond ç une demande et un besoin de la part des habitants, ainsi que des partenaires parfois éloignés de loriol. La présence de L'EPI permet de une lutte active contre la fracture numérique, d'autant que la structure se situe en zone QPV"	
Description du service	2 Grandes missions: EPI; MSAP Pas de différence fondamentale dans la gestion d'un Epi recouvrant des missions "MSAP" (démarche administrative vs démarche internet). Pendant l'accueil aux publics, l'accompagnement aux démarches administratives sont priorisés. Transparent pour les usagers Un positionnement emploi : pour l'animatrice, c'est une nécessité d'en faire du fait	
	de la dématérialisation des démarches. l'accompagnement passe par la mise à disposition de matériel informatique, l'accompagnement aux outils numériques pour la recherche d'emploi, jusqu'à accompagner la recherche d'offre et postuler.	
Texte de référence / cadre légale		
Elu référent	Catherine Jacquot	
Personnel (fiches de poste)	1 animatrice en contrat aidé. Fiche de poste datant de 2017 (document de référence) 1 bénévole - convention signée - supervision de l'animatrice sur les missions confiées	
orientations politiques	Les orientations sont principalement transmises à l'oral.	
Document de référence	fiche de poste	
Description des missions ; actions significatives	Ateliers spécifiques liés à la pratique informatique Stage d'initiation informatique pour les séniors (financement CARSAT) Forum de l'emploi Stages pour les bénéficiaires du RSA (Projet porté par le réseau des EPN) Atelier Jeunesse (code et robotique) Intervention dans les collèges (financement département) CLAS (participation ponctuelle : ponote) Evénement numérique grand public (PAC-man, tournoi de jeux vidéo) Missions "MSAP", Point relais numérique CAF (1er janvier 2019 au 31 décembre 2019) partenariats EMPLOI : accueil d'ateliers spécifiques Pôle emploi	

Publics cibles (caractérisation)	Tous les loriolais sont ciblés, cependant le public de l'EPI se caractérise : - personnes éloignées du numérique (compétences / moyens matériel) - personnes isolées qui veulent rencontrer des gens - retraités personnes âgées - personnes parlant peu le français - jeunes pdt les vacances (jeux et réseaux sociaux)
Regard sur la demande sociale (besoins recensés / besoins perçus)	Les gens viennent à l'EPI pour être accompagnés. C'est l'accompagnent "renforcé" qui incite les gens à venir. En fonction des demandes des usagers, l'animatrice met en place des ateliers numériques spécifiques. La dématérialisation des démarches administratives est la raison première qui pousse les personnes à venir à l'EPI LO. La plupart sont totalement dépassées par ces nouvelles pratiques. La possibilité d'être accompagnée à l'EPI LO est pour l'heure la seule manière de les réaliser
Relations opérationnelles avec les services municipaux (hiérarchisation, si pas de lien le mentionner)	CCAS: peu de liens (échange d'information) SP: en lien via le CLAS ; forum emploi ; tournoi jeu vidéo. Sollicitation de publics ou pour des animations ESP J: idem SP Contrat de Ville: réunions partenariales
Partenariats (financiers = F et opérationnels = O) - hiérarchisation	(O) Le réseau des EPN: outil d'information, de formation, de veille sur le EPN, propose de mener des projets, répond à des appels d'offres pour les EPN. Par exemple avec la CARSAT; L'Epi de loriol a choisi d'y répondre seul. (O) réseau MSAP de la CCVD: formation, veille, actualités des partenaires (F) Département: appel à projet tiers lieux à renouveler (financement sur le fonctionnement possible à hauteur de 10 000 euros si idem 2016) Intervention de l'EPI dans les collèges, programmation de 10 interventions en 2019. A noter que l'EPI intervient sur d'autres villes du département. Les prestations sont rémunérées.



Difficultés rencontrées (quelles questions se posent aujourd'hui au bon fonctionnement de votre service)	MSAP sans labellisation: administration lourde, les MSAP officielles bénéficient d'un intranet facilitant la saisie. Lors des temps d'accueil au public, difficulté de répondre à l'ensemble des demandes (accompagnement "renforcé" des publics). Sans les bénévoles, l'EPI perdrait en qualité. Les interventions (ateliers ou formations) nécessitent un temps de préparation conséquents à prendre en compte dans la gestion du temps de travail, ainsi que la mise en place d'événement grand public (Forum emploi et tournoi jeux vidéo). Cela implique pour l'animatrice une "flexibilité" de la structure. fonctionnement au maximum des projets Manque d'information sur le fonctionnement des services publics pour répondre aux sollicitations usagers, souhaiterait davantage de lien/d'information. rattachement hiérarchique non opérationnel (actuellement essentiellement sur les fonctions administratives) Distanciation nécessaire à la pratique professionnelle : actuellement avec le réseau des EPN, le bénévole de la structure et récemment avec le réseau des MSAP de la CCVD. Peu d'échanges de pratiques avec les services loriolais.
Axes de travail nécessaires /questionnements	Basculer sur des locaux plus grand bénéficier de ressources humaines supplémentaires (service civique?) anticiper l'avenir de la structure (départ animatrice juillet 2019) Appel à projet Tiers-lieux 2019 Positionnement MSAP avec la CCVD
Perspectives 2019/2020 du service	Renforcement du positionnement sur l'emploi (groupe chercheur d'emploi) Départ de l'animatrice actuelle en juillet 2019
Projection dans le cadre d'un EVS	Permettrait de sortir de "l'isolement" avec la notion d'équipe Partage d'information / projet / suivi des publics Lien fonctionnel avec certains services peu évident à ce jour, certainement par manque d'information sur les pratiques professionnelles Projet qui apparait comme naturel / viendrait concrétiser un lien commun
calendrier	5 demi-journée d'ouverture au public (volet MSAP) période de bilan mars à mars
Regard sur les budgets	

Grille entretien		
Service	Contrat de Ville	
Description du service	Contrat de ville de la Communauté de communes du Val de Drôme - cœur de loriol - Loriol sur Drôme. Dispositif partenarial qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants autour de 3 thématiques: la cohésion sociale, le développement de l'économie et de l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain. Contrat de Ville 2015-2020	
Texte de référence / cadre légale	Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.	
Elu référent	Robert Arnaud (CCVD); Catherine Jacquot (LORIOL)	
Personnel (fiches de poste)	1 agent de développement social et urbain (embauché par la ville de Loriol - poste cofinancé par la CCVD et la ville de Loriol)	
orientations politiques	Contrat de ville (document) et annuellement	
Document de référence	Contrat de Ville (document)	
Description des missions ; actions significatives	Coordination et suivi de la programmation annuelle du contrat de ville et des porteurs de projet Animation comités de pilotage, techniques et ateliers thématiques annuels Animation du conseil citoyen Accompagnement des habitants et des associations pour porter des projets Gestion urbaine de proximité en lien avec les bailleurs sociaux Action collective sur l'espace public (opération volets)	
Publics cibles (caractérisation)	Les habitants du QPV et les associations de Loriol	
Regard sur la demande sociale (besoins recensés / besoins perçus)		
Relations opérationnelles avec les services municipaux (hiérarchisation, si pas de lien le mentionner)	SP = échange d'information ; accompagnement sur la mise en place des projets EPI = échange d'information ESPJ = échange d'information Régie = échange d'information CCAS = échange d'information	

Partenariats (financiers = F et opérationnels = O) - hiérarchisation	CCVD (service action sociale, jeunesse) ETAT (délégué du préfet) Bailleurs (DAH, pluralis) Région CAF de la Drôme
Difficultés rencontrées (quelles questions se posent aujourd'hui au bon fonctionnement de votre service)	Difficultés de mobilisation des publics et des associations sur des projets spécifiques. Limite géographique du QPV (c'est un frein de ne travailler que sur le quartier prioritaire) dans le sens où la demande sociale s'exprime au-delà du QPV. Positionnement du poste au service urbanisme Peu d'actions régulières qui permettraient de rendre visible le poste et le contrat de ville
Axes de travail nécessaires /questionnements	Poursuivre la mobilisation des partenaires, des services municipaux, association et habitants. Consolider le rapprochement avec les services de la CCVD (référente CCVD contrat de Ville) Comment accompagner les associations et les habitants à porter des projets spécifiques?
Perspectives 2019/2020 du service	
Projection dans le cadre d'un EVS	Articulation entre EVS et contrat de ville Créer des espaces de collaboration entre les services associés et travailler la complémentarité des actions. Rattachement du poste à une "équipe projet » et faire évoluer la fiche de poste pour répondre aux orientations des élus.
Regard sur les budgets	Ville de Loriol = enveloppe annuelle de 5000€ CCVD = enveloppe annuelle de 10000€

Grille entretien		
Service	CCAS	
Description du service	Conformément à l'article L. 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), chaque CCAS se doit d'animer « une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ». Les CCAS exercent des missions obligatoires et des missions facultatives spécifiques à chaque commune qui sont définies par le Conseil d'Administration,	
Texte de référence / cadre légale	code de l'action sociale et des familles;	
Elu référent	Yvette Dille; Conseil d'administration (en p.j.)	
Personnel (fiches de poste)	4 agents voir fiche de poste	
Orientations politiques		
Document de référence	CCAS INFOS (en p.j)	
Description des missions ; actions significatives	Aides sociales légales (dossier logement, APA, MDPH, demande d'aide sociale) Aides sociales facultatives votées par le CA (aides financières ou prêt, dossier retraite, dossier de surendettement) Aides administratives et aux démarches (saisie, intervention auprès des partenaires) Accompagnement budgétaire des publics suivis dans le cadre d'une aide financière, d'un prêt ou l'épicerie sociale Epicerie sociale Accompagnement administratif des jardins familiaux Dispositif de mobilité: Locauto; arrêt LocaMob Animation des commissions accessibilité Animation semaine Bleue et semaine du Handicap Organisation du repas des anciens Mise en place des plans Canicule et Grand Froid Mission de veille sur le logement (insalubre, inconfortable, ou en infraction avec le RSD) Ateliers cuisine. Accueil et financement de certaines associations	
Publics cibles (caractérisation)	Toute personne faisant appel au service. Cependant les familles sont orientées vers le CMS pour un accompagnement (répartition des publics).	



Regard sur la demande sociale (besoins recensés / besoins perçus)	Globalement le service constate une forte demande d'aide administrative / Demande allant de l'information à l'accompagnement renforcé. De nombreuses personnes ne maitrisant pas le français (lire et écrire) Non maitrise de l'informatique et accès aux outils numériques Personnes isolées, esprit communautariste. Les problématiques financières ne sont les seules
Relations opérationnelles avec les services municipaux (hiérarchisation, si pas de lien le mentionner)	SP = relation sur des projets spécifiques Régie = utilisation des locaux Contrat de Ville = participation à des rencontres partenariales Espace jeunes = participation de jeunes à la collecte de la banque alimentaire EPI = orientation de public
Partenariats (financiers = F et opérationnels = O) - hiérarchisation	CMS est un des partenaires privilégiés du CCAS
Difficultés rencontrées (quelles questions se posent aujourd'hui au bon fonctionnement de votre service)	Peu de contact avec les assistantes sociales du CMS (auparavant, il existait des réunions communes). Recherche de bénévoles pour le fonctionnement de certaines actions : collecte banque alimentaire, épicerie sociale. Temps nécessaire à la mise en place d'action de développement social (ne pas négliger) Changement de personnel
Axes de travail nécessaires /questionnements	Articulation CCAS/MSAP (bonne définition du 1er niveau d'information pour la MSAP et relais à créer ; échange d'information) Le CCAS est-il la bonne porte d'entrée pour la commission accessibilité? Equilibre à trouver entre l'accompagnement social individuel et l'accompagnement collectif
Perspectives 2019/2020 du service	Volonté d'ouvrir le CCAS, travailler hors les mur. Être moins dans l'aide sociale et davantage dans le lien social. Poursuite des ateliers cuisines
Projection dans le cadre d'un EVS	Travailler la complémentarité entre services pour les publics. Permettre une meilleure visibilité des offres de services de chacun Créer plus de lien entre les publics et entre les personnes ressources. Accompagner les publics à être acteur plutôt que consommateur ou usager. Crainte = Mettre en place des actions au détriment des actions actuelles du CCAS.
Regard sur les budgets	

Epicerie sociale

critères: prescription d'un partenaire (CCAS, CMS, mission locale), un élément perturbateur du budget, habiter loriol, et reste à vivre inférieur à 280€) reste à vivre = revenus - dépenses /nombre de personnes du foyer. Le barème est propre au CCAS de loriol, par exemple 1 enfant = 1 part alors que souvent il compte 1/2.

il s'agit d'une aide ponctuelle sur 1 mois, le renouvellement est exceptionnel en accord avec le prescripteur (souvent le CMS)



« Les actes du forum »

FORUM CITOYEN lien SOCIAL À LORIOL

Les idées pour DÉBATTRE La participation AGIR



CRÉER UNE DYNAMIQUE INTER-ASSOCIATIVE INTERGÉNÉRATIONNELLE ET INTERCULTURELLE POUR APPROFONDIR LE DIAGNOSTIC SOCIAL PARTICIPATIF EN COURS SUR LA COMMUNE

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION - AVANT LE 21 FÉVRIER M. COSTE : 06 73 73 61 63 28 FÉVRIER
SALLE DES FÊTES
DE LORIOL
9H-16H
REPAS OFFERT

Programme

MATIN

9H-9H30: Accueil, café, viennoiseries 9H30-10H: Présentation de la journée et de ses enieux.

10H-12H: Travail en ateliers à partir d'une réflexion commune sur le lien social. Quels seraient les leviers et les freins du lien social? Quelles actions pourraient contribuer à le renforcer sur Loriol?

FORUM CITOYEN organisé par La Fédération des Centres Sociaux et Associations d'animation locale de la Drôme, la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et la Municipalité de Loriol.

MIDI

12H-13H30: Buffet et animation radio St Ferréol

APRES MIDI

Intermède musical (sous réserves) École de musique Livron/Loriol 13H30-15H : Compte-rendu des ateliers

15H-15H30 : Échanges sur le thème du lien social avec une personne ressource.













Synthèse de la journée¹...

Avec ses 70 participants (Élus, professionnels, éducation nationale, bénévoles associatifs, habitants), le Forum citoyen lien social a rempli ses objectifs de départ et a permis une belle dynamique intergénérationnelle en faisant « Intelligence collective » autour des quatre thèmes

Quelle définition peut-on donner du lien social...

Permettant de « faire société » au sens large, la notion de « lien social » est à la croisée de dimensions à la fois individuelles, collectives, psychologiques, sociologiques, politiques, active des enjeux de connaissance et de reconnaissance en préalable à une implication citoyenne des individus dans leur environnement, et pose des enjeux de société nécessitant des stratégies socioculturelles: Que se passe-t-il dans ma ville, puis-je y participer, est-ce pour moi, pourrais-je apporter quelque chose, est-ce qu'on aurait besoin de moi, est-ce que je peux à mon tour proposer quelque chose et dans quel cadre, puis-je être utile dans mon environnement et comment?

Mais nous l'avons vu, « La **convivialité**, le lien entre les gens est le préalable nécessaire avant d'entendre parler de participation, de citoyenneté, de politique, de démocratie, d'apprentissages en tout genre, chacun de nous a besoin de parler, de partager, de **poser des actes dans une collectivité »².**

Cette convivialité qui passe par une « réassurance », et qui permet un changement des représentations sociales, peut s'activer dans le cadre de la vie culturelle, sportive et associative de la ville et pourrait être démultipliée à partir d'un espace intergénérationnel, sorte de « lieu ressource », animé par un professionnel mettant les individus et les groupes, les organisations, les dispositifs et les projets, en relation et en mouvement.

Le lien social interroge également la notion de mobilité et **d'un urbanisme qui « pense la ville »**, et « fait lien » avec les quartiers à partir d'espaces communs et d'une politique de transport et de déplacement au plus près des besoins de la vie quotidienne.*

« Faire lien », c'est aller vers un « vivre ensemble respectueux », facteur d'un « sentiment d'appartenance » à la ville et facteur donc aussi de solidarité, de cohésion sociale et de développement local.

² KOKOREFF.M **La force des quartiers-** Paris Payot 2003 – P. 10



¹Les propos suivants sont une synthèse des propos des participants. Photos Pélissier Morgane, service communication.

Quels sont les leviers et les freins du lien

Les freins repérés sont principalement d'ordre **psychologique** (jugement, peur de l'inconnu), **culturel** (obstacle de la langue, racisme, préjugés), **géographique** (quartiers en marge, mobilité), **socioculturel et sociétal** (repli sur la sphère du privé, conditions sociales, autocensure sociale, chômage, marquage identitaire, **organisationnel** (cloisonnement des associations, passage de l'information, coordination de l'offre et des services, consommation passive d'activités et de services, impulsion politique) et interrogent la notion de **participation**, ses préalables et leviers.

La dimension d'accueil (bienveillant) et de convivialité semble pour tous le préalable indispensable à partir d'une **interconnexion des acteurs**, dans un espace dédié et aussi d'espaces urbains et publics à aménager (parc) et/ou à investir ou réinvestir, comme la MPT, la régie socioculturelle, le conseil citoyen, le camping de la Bourliette, la fête des voisins, une AMAP, l'école et le collège et l'offre associative culturelle sportive et sociale dans sa globalité.

Quelle action (s) pourrait contribuer au développement du lien social...

Activer le lien social passe d'abord pour les participants, nous l'avons vu, par une personne référente chargée d'un « lieu ressource » généraliste qui mobilise et fédère les acteurs et les dispositifs et services existants.

Dès lors toute une déclinaison d'actions et d'expérimentations est possible à partir par exemple de l'impulsion d'une réflexion collective sur « le parcours éducatif de l'enfant et du jeune dans la ville » et l'émergence et l'accompagnement d'initiatives d'habitants.

Le principe également d'une « adhésion participative » a été proposé, sorte de contrepartie au bénévolat associatif, ainsi que des actions comme, l'accès de la cantine scolaire aux personnes isolées, des navettes solidaires pour les courses, des « petits déjeuners associatifs », une relocalisation du marché au passage des halles, afin de rendre la ville plus attractive et de susciter l'envie de « faire lien » dans cette ville individuellement et collectivement et aussi « de se faire plaisir » en partageant des émotions.

In fine, le lien social pourrait se définir comme (Synthèse) :

Tout ce qui lie et relie et se construit de manière individuelle et collective, dans le respect de soimmeme et des autres et dans une perspective globale d'émancipation...





Les contributions individuelles (Extraits)



Ce que je peux faire individuellement pour renforcer le lien social...

- « M'investir dans le cadre de l'association où je m'implique »
- « Après 25 ans de bénévolat, continuer à transmettre l'envie de nourrir le lien social »
- « Donne leçon particulière d'informatique contre un repas (0770376421) »
- « Participer aux activités organisées dans la commune »
- « Utiliser les commerces de ma commune »
- « Aider en m'investissant quelques heures dans une association »
- « Proposer un covoiturage pour aller au supermarché »
- « Utiliser l'ancien camping tout au long de l'année pour des activités et des regroupements citoyens ».
- « Jouer le jeu des commerces du centre-ville »
- « Ouvrir mon esprit à l'inconnu »
- « Sortir de chez moi pour aller à la rencontre des gens »
- « Discuter avec les jeunes que je croise dans mon quartier »

Ce que je peux faire collectivement pour renforcer le lien social...

- « Initier des fêtes de quartier ou de voisins »
- « Développer le conseil citoyen »
- « Aider à développer l'initiative individuelle et collective »
- « Participer régulièrement aux évènements proposés par les associations »
- « Participer à des manifestations qui militent pour le partage des savoirs et l'accès à la culture pour tous ».
- « Faire connaître et donner l'envie de jardiner et partager les compétences »
- « Proposer mes compétences, aller à la rencontre »
- « Faire un repas collectif dans le cadre de la fête des bouviers plutôt que des repas par quartier ».
- « Avec ma famille je peux accueillir un enfant dans le besoin pour partager nos vacances »
- « Rechercher des projets inter associations »
- « Coordonner les associations pour plus d'échanges »
- « Trouver comment impliquer les parents dans les écoles »



« Aider à développer l'initiative individuelle et collective »



Ce que peut faire la collectivité pour renforcer le lien social...

- « Donner les moyens aux services et aux associations pour aider et accompagner les initiatives »
- « Repenser la politique de l'urbanisme en aménageant le centre-ville »
- « Améliorer la communication (Agenda des associations) »
- « Mettre en place un centre social »
- « Créer des lieux de rencontre intergénérationnels »
- « Des navettes pour les personnes âgées vers le centre-ville »
- « Faire venir les associations au collège pour les promouvoir »
- « Un lieu pour que les jeunes puissent se rassembler »
- « Encourager les initiatives citoyennes »
- « Ne pas se contenter d'un forum des associations »
- « Travailler une vision globale du lien social (élus et agents territoriaux) »
- « La collectivité doit assurer des lieux d'exercice d'activités mais surtout des espaces et moments de rencontre favorisant le lien et l'action sociale ».

« Créer un espace de rencontre d'échanges et de partage qui ne soit pas stigmatisé social ».



« Coordonner et mettre en lien les acteurs, services et

associations à l'aide d'une personne référente ».



Les propos du « Sonomathon »3...



« A Loriol si on se sent citoyen, je me demandais si j'étais attaché au lien social ou si j'étais lié à l'attachement social »

« Aujourd'hui à Loriol on a participé au forum citoyen et je voulais remercier François Coste qui est à l'initiative de ce forum car c'était vraiment une belle journée et on a pu rencontrer des personnes, des associations, des parents, des jeunes, des personnes de la commune et c'était un bel échange et j'espère que ça aboutira sur un bon moment sur le lien social car c'est important sur Loriol qu'il y a du lien social »

« Bonjour. C'est une excellente journée, nous parlons de lien social et je voulais surtout dire que même les personnes âgées, moyennement ou beaucoup, participaient énormément. C'est en rencontrant des gens, même âgés que l'on avance. On ne rencontre plus personne, on s'étiole et on meurt sans que personne ne nous regarde »

« Loriol c'est un milieu associatif très riche »

Loriol, c'est des visages. Le visage de Loriol aujourd'hui, le visage de Loriol hier, ou celui de demain »

- « Ce que j'aime à Loriol, c'est d'être à proximité de tout, tout en étant à la campagne. J'espère que ça va continuer dans cet état d'esprit en ayant des espaces verts »
- « En tant qu'élu, je pense qu'il est important de considérer le passé, le prendre en compte pour vivre aujourd'hui, construire notre quotidien, mais aussi pour inventer l'avenir et le construire ensemble. En cette journée, où le vivre ensemble est à l'honneur, la question est posée sur le lien social. Il me semble que le visage aujourd'hui de Loriol c'est une petite commune rurale, riche d'un nombre d'associations important avec pas mal de monde à l'intérieur de chaque association. Ces associations sont portées par des gens dynamiques, volontaires, engagés, ils les font vivre et quelque part aussi je crois, elles les font vivre à travers leurs actions, leurs engagements
- « Moi à Loriol j'aimerai voir une jolie terrasse de café positionnée sur la place de l'église avec des animations où les gens puissent se rencontrer, où on puisse aller acheter sa baguette et après aller se balader, se poser sur la place de l'église et voir des gens discuter autour de bancs et ne plus voir toutes ces voitures sur la place et plus de commerces qui la mettent en valeur ainsi que ses habitants »
- « Très beau forum sur le lien social, maintenant est ce que ce n'est pas un mot qui fait un peu peur parce que c'est très dur à mettre en place ? »

³ Animation proposée par radio Saint-Ferréol.



Membre de la Fédération des centres sociaux de France



- « J'aimerais qu'ils rajoutent des balançoires au parc, j'aime bien la gym à Loriol »
- « Loriol, c'est les bouviers »
- « On manque toujours un petit peu de lien, entre les individus, les êtres humains et aussi les acteurs associatifs. Et cette journée permet peut-être cette choselà, c'est partager les passions, partager les rêves, les problèmes aussi, pour se rendre compte qu'au sein

de chaque association, de chaque groupe d'êtres humains, finalement les questions et les réponses sont souvent identiques »

- « A la place du grand jardin municipal de Loriol je voudrais avoir une autre grande piscine et ce que j'aime le plus à Loriol c'est le twirling bâton »
- « J'essaie de ne pas être seul, le lien social finalement je pense que c'est résumé pour moi dans ce constat-là. Vivre ensemble nos joies, nos peines, nos combats, nos labeurs et la société pour moi c'est ça : être ensemble dans une même histoire. C'est sûr on ne partage pas tous les mêmes passions mais on peut s'enrichir de voir vivre les autres, de passer un petit peu de temps avec eux, et aussi en partageant ce qui nous anime, d'apporter à l'autre et de s'enrichir de l'autre »
- « Je me réjouis de l'organisation de ce thème sur la commune, c'est intéressant de pouvoir échanger sur l'entraide qu'il pourrait y avoir entre les associations, les habitants, avec aussi les structures professionnelles, quand on a besoin de quelque chose, quelle solidarité on pourrait trouver sur la commune »
- « C'est une chance pour nous d'avoir cette journée aujourd'hui sur notre commune, parce que nombreux sont ceux qui ont répondu présent, et je ne doute pas qu'il ressortira de bonnes pistes, de bonnes idées, et que nous les élus on sera à l'écoute en tout cas de cette restitution, de ce qu'il en ressortira, de retenir en tout cas de ce qui ressortira le plus souvent, pour essayer de le travailler et de le mettre en place.
- « J'aurais bien voulu que Loriol installe des dos d'âne dans ma rue, grand-rue, parce que souvent les enfants évitent les voitures et pas l'inverse et ça m'attriste beaucoup, j'espère qu'il ni aura pas d'accidents jusqu'à qu'on puisse mettre ça en place »
- « Loriol a déjà de multiples visages, il faut accepter de les voir, se dire qu'on n'est pas différents bien sûr et faire des grosses fêtes surtout, s'amuser »



Clôture des travaux par monsieur le maire de Loriol)



Pour le maire que je suis, c'est une journée formidable de par le fait de pouvoir rassembler des personnes venues d'horizons différents, des personnes engagées dans des associations, engagées dans la vie de notre commune.

Comment ne pas apprécier ce lien social essentiel dans une commune, générateur de qualité de vie, de savoir vivre, de partage du bien vivre, d'échanges fructueux.

Ce Forum citoyen est pour notre contrat de ville et les personnes en difficultés économiques et sociales un moyen de pouvoir débattre librement, de confronter des idées différentes pour arriver ensemble à établir une synthèse productive pour une meilleure vision d'avenir de Loriol.

Je voudrais remercier celles et ceux qui participent tous les jours à la vie active de la commune, et qui vivent sur le territoire, chacun à leur niveau avec des différences de pensées dans des différences d'engagements d'actions.

Merci aussi à toute l'équipe de Radio Saint-Ferréol pour cette idée très originale d'interroger les participants de ce forum citoyen.

Enfin, merci au Forum citoyen, à Monsieur Coste, d'harmoniser ce foisonnement d'idées, ces propositions d'actions, c'est une très belle initiative à pérenniser



ANNEXE 5: FEUILLE DE ROUTE DE LA DEMARCHE

Coordination : Jordan Basileu et Olivier Venet

Elu référent : Catherine Jacquot

Copil technique - technicien : Olivier Venet, Jordan Basileu, Chrystel Ascensi puis Julie Cauvin,

Annick Delaplace ; élu : Catherine Jacquot,

Comité de Pilotage élargi : copil technique + Pierre Lespets, Claude Aurias, Yvette Dille, Hanna

Fauriel, Isabelle Jaubert, Jean-Pierre Macak

I. DEFINITION DU CADRE

ETAPE 0	Rencontre CAF – Ville de Loriol – démarrage projet d'agrément – 30 Aout 2018
---------	--

ETAPE I.	Préparation de la feuille de route – proposition méthodologique (étapes de la démarche) – 17 Octobre 2018
Qui	OV; AD; JB; CA; Catherine Jacquot; = Copil technique

ETAPE I.2	Compilation des travaux des 4 dernières années, = document socle
Qui	Copil technique
Objectifs	Compilation des données existantes, à demander, à rechercher MRIE ; Contrat de Ville ; ABS ; CAF + documents partenaires
Rendu	Document socle

ETAPE I.3	Rencontre en COPIL restreint pour discussion sur les objectifs et proposition de feuille de route - 9 Novembre 2018
Qui	ELUS = CA; CJ; OV; AD; JB = Copil technique
OBJECTIFS	Cadrer la démarche - Constituer les comités de pilotage : Copil élargi, Copil technique - Asseoir la légitimité de la démarche (interne + externe) - Définition du périmètre – et partenaires privilégiés - Identifier les grandes lignes de la démarche ; travailler sur les objectifs – travail sur les finalités - Esquisser les grandes thématiques à traiter - Définir le besoin d'un accompagnement extérieur ? - Calendrier de la démarche et des rencontres - Définir la place de la CAF dans la démarche
RENDU	Feuille de route de la démarche V1

ETAPE I.4	Premier Copil élargi = 29 Novembre 2018 – orientations (1)
Qui	HF; PL; JPM; CA; YD; IJ; CJ + AD; OV; JB
Objectifs	Présenter et valider la feuille de route Définir les orientations globales du projet social Discussion sur les enjeux et grandes thématiques Légitimer la démarche auprès des services et des partenaires Valider le calendrier
Méthodologie	Les élus définissent des axes stratégiques qui constituent les fondations du projet social sur les 4 prochaines années. Axes stratégiques -> objectifs opérationnels -> actions -> moyens -> évaluation Dans la mesure où l'EVS doit être un espace de consolidation de l'existant, il est proposé de partir des actions existantes pour définir les objectifs opérationnels puis stratégiques et si besoin de les adapter.
Rendu	Feuille de route

ETAPE I.5	Finalisation de la feuille de route et rédaction de la lettre de cadrage 4 décembre 2018
Qui	Copil technique
Objectifs	Finaliser la feuille de route
Rendu	Feuille de route VF Lettre de cadrage interne et externe (partenaires, associations et habitants)

ETAPE DE VALIDATION	COPIL ELARGI = 13 décembre 2018 – orientations (2)
---------------------	--

II. DEMARCHE INTERNE A LA COMMUNE

Comité technique d'étape = 04 janvier 2019

Comité de pilotage – orientations (3) = 14 janvier 2019

Comité technique – préparation mise en commun = 24 janvier 2019

II.1	ETAT DES LIEUX interne = semaine 49 à 3
Préalable	lettre de cadrage sollicitant les services sur le diagnostic de territoire préalable à la rédaction du projet social
QUI	Rencontre individuelle service par service (Elu plus équipe)
OBJECTIFS	Dresser un état des lieux des missions de chaque service, les « cœurs de métiers », les freins, leviers et axe de progrès
Comment	 Orientations politiques par les élus missions, actions, partenariats, Calendrier des services (actualités – actions). // Identifier les difficultés des services, axes de travail nécessaire, problématiques actuelles, questionnements actuels et dynamiques Répertorier les fiches de poste/fiche de fonction Identifier les liens avec le Contrat de Ville Complémentarités avec d'autres services (de publics, thématiques, financement
RENDU	Fiche par service - freins/leviers, axe de progrès – projets significatifs
ETAPE DE VALIDATION	Comité de pilotage

II.2	ETAT DES LIEUX – mise en commun – jeudi 31 Janvier 2019
Préalable	Une fois le travail réalisé avec l'ensemble des services, l'analyse donnera lieu à un rendu collectif Rendu collectif: cartographie du fonctionnement des services, internes et externes (partenariats) – identification des complémentarités (missions et actions) – ex: regard sur le CLAS en tant que projet collectif.
QUI	Services concernés en étape II.1 + élu référent
OBJECTIFS	Valider les axes de travail transversaux ; délimiter les champs de compétences strictes de services. Souligner les missions propres et les complémentarités
Comment	 Identifier les priorités d'intervention (thématiques et sous-thématiques) et hiérarchiser les axes prioritaires Sur l'état des lieux ; Identifier les actions à valoriser Définir les publics cibles et les différentes échelles d'intervention L'écart entre le besoin et l'offre de service existante Se questionner sur les potentialités, les limites et axes de progrès. Ainsi que les compétences de bases de la commune. Questionnement sur les postures de la commune : 1.Porter /2. Accompagner /3. Soutenir.
RENDU	CR de rencontre
ETAPE DE VALIDATION	Comité de pilotage

Comité de pilotage – restitution mise en commun + orientations (4) + validation des thématiques retenues comme prioritaires = 06 Février 2019

III. PARTENAIRES – DEMARCHE EXTERNE

III.1	RENCONTRES PARTENAIRES institutionnels = semaine 6 à 8
Préalable	Etat des lieux de l'existant (cf. carte des acteurs), données populations, bilans Différencier les partenaires institutionnels (financiers et opérationnels), des partenaires associatifs,Le calibrage se fera également en fonction des thématiques retenues comme prioritaires.
QUI	Partenaires indispensables ; Les partenaires institutionnels (ETAT, CAF, CCVD, DAH, mission locale, pôle emploi
OBJECTIFS	Identifier les orientations, missions, et partenariats possibles
Comment	Rencontre individuelle Monographie et contribution écrite des partenaires Formaliser les interventions de chacun; Repréciser les champs de compétences et les missions portées par chaque institution.
ETAPE DE VALIDATION	Comité de pilotage

Comité technique – préparation des ateliers thématiques – 13 février 2019

Rencontre CAF – mardi 26 février 2019

Présentation en EXECUTIF: vendredi 1er mars 2019

III.2	Ateliers Thématiques
Préalable	Validation des thématiques de travail
QUI	ELUS ; SERVICES, PARTENAIRES, ASSOCIATIONS, HABITANTS ensemble des partenaires intéressés (invitation officielle)
OBJECTIFS	Présenter le diagnostic par thématiques Dresser l'ensemble des actions sur Loriol Définir des objectifs stratégiques et opérationnels
Comment	2 ateliers thématiques - Enfance-jeunesse-famille le 11 avril 2019 - Lien social et cadre de vie le 24 avril 2019
RENDU	CR de rencontre
ETAPE DE VALIDATION	Comité de pilotage

Comité technique de synthèse des ateliers et « 1ère réunion équipe projet » – 7 mai 2019 Dépôt de la demande d'agrément – 20 mai 2019